



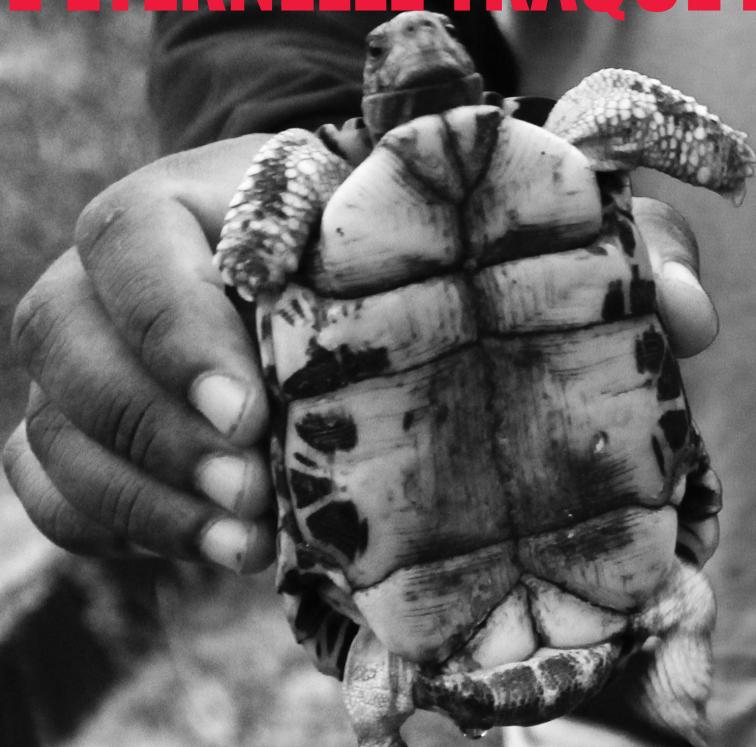
ALINA

Le journalisme d'investigation au service de la lutte contre la corruption

N°01

Le Mag

ESPECES SAUVAGES DE MADAGASCAR : L'ETERNELLE TRAQUE !



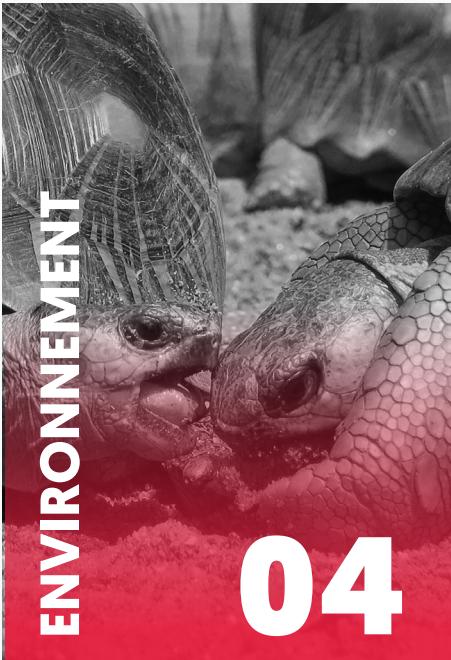
- Trafic de bois précieux : quid de l'affaire Lanto Rakotomanga ?
- Maroantsetra, où le palissandre disparaît à la tronçonneuse
- Ligne ferroviaire FCE : un train dans le gouffre

Juillet 2023

Dans ce numéro

ENVIRONNEMENT

04



ECONOMIE

29



SOCIETE

40



05 | Espèces sauvages tortues de Madagascar, l'éternelle proie des braconniers

11 | Maroantsetra, où le palissandre disparaît à la tronçonneuse

15 | Vohibola, la forêt sacrifiée de l'Est !

21 | Trafic de bois précieux: quid de l'affaire Lanto Rakotomanga ?

25 | Kolikoly sy faritra arovana: mila vonjy Anjozorobe Angavo

30 | Ligne ferroviaire FCE : un train dans le gouffre

35 | Rio Tinto QMM des ristournes détournées

41 | Corruption sexuelle : un cercle vicieux, entre omerta, pressions et déni

45 | Dabara : havokavoka maina ao Menabe

Directeur de publication
Boto Tsara Dia Lamina

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Boto Lamina Tsaradia | Lilly Razafimbelo |
Gérard Rakotonrasoa | Mamelasoa Ramiarinarivo |
Tsimihipa Andriamazavarivo | Raoto Andriamanambe

Directrice Exécutive TI-MG
Dr Ketakandriana Rafitoson

Rédactrice en chef
Mialisoa Randriamampianina

Chargée de projet
Juana Malalasoa

Design
Vatsy Rakotonarivo

Contributeurs à ce numéro
Fahendrena Andriamanarivo | AryMisa Rakotobe
Andry Rialintsalam | Nadia Raonimanalina
José Rakotobe | Andry Germain Andrianalitiana
Lomelle Yanne | Naboto | Mazava Volana
Cynthia Rahelindisa | Mirana Rabemanantsoa
Ismaël Mihaja | Jonathan Rahagalala |
Monica Rasoloson | Dr Frédéric Lesné

L'EDITO

Par Mialisoa RANDRIAMAMPIANINA

Cinq ans !

En cette année 2023, Malina a cinq ans et devient officiellement une organisation non-gouvernementale. Cinq ans : une vingtaine de journalistes et de techniciens au sein de la rédaction, une quinzaine de jeunes journalistes formés dans notre pépinière, un staff d'appui, un conseil d'administration, une douzaine de partenaires techniques et financiers et le soutien sans faille de Transparency International Initiative Madagascar, notre compagnon des premières heures.

C'est un petit pas pour le monde de la presse, sans nul doute, mais un grand bond en avant pour Malina. Ce chemin, nous le devons à nos journalistes qui se démènent sur le terrain, à notre équipe transversale qui nous permette de travailler «les mains libres», et aux bonnes volontés qui nous soutiennent dans notre démarche : promouvoir une presse libre et indépendante, contribuer à l'accès à l'information - malgré le peu d'emprise des autorités à passer du vœu pieux à l'action concrète. Grâce à ces alliés, nous travaillons à réaliser l'idée, très motivante, qu'à son modeste niveau, chaque journaliste peut contribuer à lutter contre la corruption.

Ce premier numéro de Malina, notre magazine qui succède à Trandraka - après deux années de transition sous la bannière de Trandraka by Malina -, est dédié aux citoyens, aux partenaires et aux professionnels qui soutiennent l'accès à l'information, y compris à l'information qui ne plaît pas.

Et en parlant d'informations qui ne plaisent pas, dans cette première édition du magazine Malina, nous partons sur les traces des trafiquants mafieux des espèces sauvages de Madagascar.

Au moment où nous mettons sous presse, Angélique Decampe, lanceuse d'alerte et présidente de l'association Razan'i Vohibola, fait l'objet de menaces de mort. Razan'i Vohibola, cette association qui protège

la forêt de Vohibola, dernier vestige des forêts naturelles de l'est de Madagascar.

Plus au Sud, dans la zone de Tsimanampetsotse, gestionnaires de parc et population locale se plaignent : les braconniers sont armés et n'hésitent pas à braver les forces de l'ordre pour protéger leurs proies : des tortues endémiques de Madagascar et menacées d'extinction.

Au Nord, au cœur des forêts de Maroantsetra, les pilleurs de palissandre utilisent des scies électriques : plus d'arbres coupés en moins de temps, plus de gains sous le manteau.

Et à Tsimbazaza, où siège l'Assemblée nationale, la députée Lanto Rakotomanga, élue de la République et bien à l'abri derrière l'immunité parlementaire, mêlée à une affaire peu reluisante. Cette fois-ci : une affaire de bois de palissandre dans l'Alaotra.

Le trafic avance, sous la table et sur la table. L'étendue tentaculaire de la mafia, et la main infallible de quelques gros bonnets qui les protègent, expliquent cette toute-puissance. C'est quasiment un petit État dans l'État et qui ne peut que renforcer son pouvoir dès lors que les moyens pour les arrêter sont insuffisants, voire même inexistant.

Chaque maillon du grand braquage à ciel ouvert y trouve son compte. D'une part, un mécanisme de corruption bien huilé et qui semble bénéficier d'une protection en acier. De l'autre part, des autorités et des patrouilleurs débordés par la recrudescence des infractions et impuissants car peu de moyens, malgré les efforts déployés de tous bords.

C'est un énième SOS, à la veille des élections 2023. Un énième appel, car cinq ans auparavant, Malina a débuté en interpellant l'opinion publique sur le trafic d'espèces protégées. Un appel à qui peut l'entendre. À qui veut l'entendre.



ENVIRONNEMENT



ESPECES SAUVAGES TORTUES DE MADAGASCAR, L'ÉTERNELLE PROIE DES BRACONNIERS



NADIA RAONIMANALINA

CYNTHIA RAHELINDISA

JOSÉ RAKOTOBÉ

ANDRY GERMAIN ANDRIANALITSOA

21 000 tortues de Madagascar ont fait l'objet de trafics entre 2018 et 2021, d'après l'ONG Traffic qui œuvre dans la surveillance du commerce d'espèces sauvages dans le monde. C'est une exploitation illégale qui prend source dans le Sud malgache pour s'étendre de façon tentaculaire vers l'étranger. Dans l'Atsimo Andrefana et l'Androy, nous sommes descendus sur les terres des tortues, colonisées par les braconniers.

Il est midi, à Mahavatsy, Toliara II. Dans une gargote du marché, Joseph s'approche discrètement : « Si vous voulez goûter de la viande de tortue, c'est 50.000 Ar pour un spécimen adulte », chuchote-t-il, conscient de communiquer un fait illégal. Joseph refuse de nous faire rencontrer ses fournisseurs : la vente et la consommation de tortue, animal protégé, est interdite.

Plus tard, à Mangily, village de pêcheurs et lieu touristique situé à une trentaine de kilomètres de Toliara, Toky, rabatteur pour les restaurants de la plage accoste les touristes : « On propose des plats de sokake à 45 000 Ar et des plats de tortues de mer à 50 000 Ar ».

Autrefois frappées de « fady », interdit lié à la coutume locale, les tortues faisaient partie de ces animaux que d'aucuns ne touchaient, ni ne consommaient. Dans le Sud malgache, on accordait aux tortues quelques vertus mystiques mais aussi curatives, si bien qu'elles étaient protégées par la tradition et respectées du fait de leur bienfait. Mais depuis quelques décennies, les tortues sont victimes d'une véritable razzia. Eonintsoa, responsable animalier au village des tortues de Mangily explique : « Auparavant, même le fait de toucher une tortue était tabou pour les Malgaches du Sud. Mais actuellement, la tortue représente beaucoup trop d'argent en jeu. Comme la pauvreté frappe durement la partie Sud de l'île, la population survit en braconnant des tortues en pleine forêt pour les vendre. »



Comme la pauvreté frappe durement la partie Sud de l'île, la population survit en braconnant des tortues en pleine forêt pour les vendre

DE 12 MILLIONS DE TORTUES À UNE TORTUE À L'HECTARE

Au-delà du paysan qui collecte illégalement des tortues dans les forêts, le trafic de ces animaux atteint des sommets. Il organisé par des braconniers dont les réseaux tentaculaires s'étendent bien au-delà de l'Atsimo Andrefana et de l'Androy, terres de prédilection de ces espèces endémiques à Madagascar. Chassées pour la consommation ou pour l'élevage en tant qu'animaux de compagnie, elles sont la proie de malfaiteurs de tout acabit : paysans précaires, braconniers aguerris, autorités complices et clients peu scrupuleux.

Madagascar répertorie neuf espèces de tortues, dont cinq sont endémiques à l'île. L'étendue de ce trafic illégal est telle que si le WWF évaluait la population de tortues radiées à 12 millions d'individus en 1990, « on ne compte plus qu'une tortue radiée à l'hectare de nos jours », déclare Soloantsoa Mampionona Jeannin, directeur régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Androy.

Les tortues radiées ou étoilées (*Astrochelys radiata*, sokake), se trouvent exclusivement dans le Sud de l'île et sont les plus prisées par les consommateurs locaux. A Mangily, Toky, le rabatteur pour les restaurants de la plage confie : « La viande fraîche, préparée, séchée ou fumée est disponible par kilo, tout comme on peut en acheter par individu, vivant ou mort, entre 20 000 à 50 000 Arlary ». A



Des bébés tortues vendues en pleine rue de Toliara. Crédit photo : José Rakobe/Andry Germain Andrianalitsoa

Toliara et dans les environs, cette denrée rare est baptisée « la spéciale ». Le marché est juteux pour les braconniers. Nos informateurs affirment que le prix moyen d'une tortue radiée achetée par le collecteur est de 30.000 Ar. A la revente, ces tortues valent entre 10.000 Ar et 200.000 Ar l'unité.

Pour les commandes destinées à l'exportation, les angonoka (*Astrochelys yniphora*), tortues à soc endémiques à la baie de Baly et la zone de Soalala, sont achetées à 5.000 Ar l'unité. Les collecteurs revendent les tortues adultes entre 300.000 à 400.000 Ar la pièce et les juvéniles à 800.00 Ar en moyenne. Ces dernières sont plus chères car elles peuvent être transportées dans une valise, à cause de leurs petites tailles. Cependant, les prix peuvent frôler des montants exorbitants : nos sources nous indiquent que sur les marchés européens et asiatiques, l'agonoka peut valoir jusqu'à 800 euros.

Malgré les contrôles, les sanctions, les campagnes de sensibilisation et de dissuasion massives, les braconniers ne reculent pas. L'appât du gain est tel que même l'internaute lambda s'y

intéresse. Et pour preuve, il suffit de faire quelques menues recherches sur des réseaux sociaux comme Facebook pour trouver des propositions de vente ou des commandes.

UN PARC À LA MERCI DES BRACONNIERS

Le parc national de Tsimanampetsotsa est l'une des zones victimes de l'invasion des braconniers : « Les périodes de fête sont les plus sensibles, car les gens sont demandeurs de viande de tortues à ces époques. Les commandes viennent même d'Antananarivo », croit savoir Beberon Randriamampionona, chef secteur Madagascar National Parks (MNP) à Beahitsy. Les collecteurs illégaux agissent de deux façons : le trafic de tortues par le littoral et le trafic de tortues en traversant le plateau calcaire Mahafaly qui abrite le parc national.

Pour le trafic par voie terrestre, les braconniers évitent les routes nationales où ils risquent de se faire contrôler par les forces de l'ordre. Ils préfèrent franchir le plateau calcaire et entrent dans le parc. « C'est à 240 km de la limite du parc que les braconniers s'introduisent. Ils traversent le parc à pied pendant quatre jours et cinq



nuits, en partant du village de Fotadrevo», explique Randriamampionona. Les communes rurales de Fotadrevo, de Soamanga et de Lazarivo sont concernées par l'itinéraire des trafiquants : « D'après nos renseignements, la population de ces trois communes réceptionne les tortues et les acheminent vers d'autres lieux. Ils consomment aussi de la viande de tortues», éclaire Rojo Rakotozafy, procureur du Tribunal de première instance (TPI) d'Ampanihy.

L'aire protégée est-elle donc aussi poreuse pour que les braconniers puissent y circuler librement ? Rojo Rakotozafy déclare, en tant que procureur d'Ampanihy : « J'ai signifié au directeur du MNP et aux gestionnaires des parcs qu'ils avaient une part de responsabilité, car ils sont les garants des parcs. On sait que les braconniers se déplacent en groupes au cœur des réserves et y restent entre deux à trois semaines pour collecter les tortues. Les uns capturent les tortues, les autres se chargent de les tuer et de préparer la viande en utilisant la technique de fumage. L'odeur de la viande fumée doit évidemment se répandre partout. Alors pourquoi, durant ces plusieurs semaines, aucun de ces braconniers n'est arrêté ? »

L'autre évidence cependant est aussi difficile : les moyens manquent cruellement pour assurer une protection permanente et opérationnelle. « Effectivement, les responsables ont avoué que les gardes forestiers travaillaient en sous-effectif et ne peuvent par conséquent pas surveiller tout le secteur», admets le procureur. Sachant que les braconniers sont nombreux, travaillent en bande organisée et que certains sont armés, on devine que les moyens ne sont équilibrés.

COCARDES ET LAISSEZ-PASSER DÉTOURNÉS

Les trafiquants organisent la collecte des tortues, qu'ils stockent dans un ou plusieurs locaux, le temps d'arranger le transport en voiture par la route nationale 7 vers Antananarivo : taxi-brousse, véhicule de locations, automobiles de particuliers etc. Depuis quelques années, une autre forme de trafics de tortues se fait aussi remarquer. L'usage détourné des laissez-passer, coupe-films, cocardes de fonction et même des véhicules officiels pour l'acheminement illégal

ET

Les gardes forestiers travaillaient en sous-effectif et ne peuvent par conséquent pas surveiller tout le secteur

de tortues est remarqué dans le Sud de l'île. « Souvent, les forces de l'ordre sont réticents à contrôler les véhicules officiels et les voitures de luxe. Si un véhicule a des vitres fumées, ils n'osent pas procéder au contrôle de peur que l'automobile appartienne à un haut dirigeant. D'autres personnes utilisent aussi les cocardes sur leurs véhicules, et les agents de police ne les contrôlent pas systématiquement par peur d'être sanctionnés. Les cocardes sont utilisées quand les parlementaires sont à bord du véhicule. Mais maintenant, les cocardes sont posées en permanence, même si la voiture ne transporte pas ou n'est pas conduite par le parlementaire. Actuellement, même les assistants parlementaires utilisent ces cocardes ! », s'indigne Rojo Rakotozafy. Le procureur d'Ampanihy explique aussi avoir «

sensibilisé les forces de l'ordre, surtout les gendarmes et les policiers de la route pour qu'ils procèdent aux contrôles de façon minutieuse. Il n'y a pas de loi spéciale qui stipule que certaines personnes ou voitures ne peuvent être fouillées ».

TRANSACTION EN HAUTE MER

Il n'est pas rare que les trafiquants évitent l'acheminement par terre et choisissent plutôt les pirogues et bateaux. A Lavanono, village de pêcheurs situé à l'extrême sud-ouest des côtes de Madagascar dans la région de l'Androy, les trafiquants ont peaufiné leur stratégie. Jean de Dieu Tsidineha, chef de fokontany à Lavanono explique le mécanisme : « Les trafiquants viennent dans l'Androy en partant de Toliara et de Mahajanga. Ils utilisent des vedettes et sont en contact téléphonique avec les braconniers de Lavanono et des environs. Ces derniers amènent les tortues dans une barque, pour les vendre avec les braconniers à bord de leurs vedettes ».

A Lavanono, les lieux presque inhabités comme Ampasipotsy ou Bongolava sont des repaires tout indiqués pour ce commerce illicite. « Les braconniers déposent les tortues dans les environs de ces sites désertés. Ils n'opèrent pas au grand jour. Par exemple, ils font une halte à Fanombosa et ne se déclarent à leurs clients que lorsqu'ils en reçoivent le signal ». Le signal consiste en un jeu de lumière : « Si on a une lumière verte, cela signifie que les braconniers amarrent



Le plateau calcaire Mahafaly, terres de prédilection des tortues...et de leurs braconniers.

Crédit photo : Rakotonarivo Vatsy

leurs vedettes et la transaction peut se faire. Une lumière rouge signifie qu'ils ne sont pas encore prêts », relate Jean de Dieu Tsidineha. C'est la voie maritime qui est de plus en plus utilisée par les trafiquants ces dernières années : « Grâce à la campagne massive de protection des tortues, les trafiquants abandonnent les acheminements par terre et passent plus souvent par la mer ».

RÉSEAU TENTACULAIRE

Les tortues volées passent des mains des braconniers vers celles de trafiquants. Ensuite, comment sont-elles acheminées hors de Madagascar ? Arrivées à Toliara, les tortues sont acheminées par la route nationale 7 pour rejoindre l'aéroport international d'Ivato. Par voie aérienne, elles rejoindront illégalement les portes de l'Asie. L'exportation illégale peut aussi se faire en rejoignant Mayotte et les îles Comores, au départ des aéroports de Mahajanga et de Nosy Be.

Par la mer, les tortues sont acheminées depuis le port de Toliara en boutres ou en bateaux vers l'Asie ou bien, plus proches, au Mozambique. Il est aussi possible pour les trafiquants de déplacer les tortues de Toliara vers Mahajanga, de rejoindre les Comores et enfin directement le continent asiatique ou bien en faisant escale vers la Tanzanie. Ce sont des voyages aux conditions particulièrement difficiles au cours desquels les animaux sont entassés dans des valises, des conteneurs et des caisses pendant plusieurs jours, voire des semaines.

INTERCEPTÉES À BORD D'UN BATEAU

En juillet 2022, dans le Boeny, l'équipage d'un bateau baptisé Simacom II a été arrêté après un contrôle inopiné effectué par les autorités douanières du port de Mahajanga. Ce contrôle, qui fait suite à un signalement, a permis de déjouer une tentative d'exportation illicite de 36 tortues radiées, découvertes dans une cabine. Le bateau devait rejoindre les îles Comores. Dr Max Zafisolo, receveur des douanes de Mahajanga se rappelle : « Le Skipper ainsi que les trois autres membres d'équipage, tous de nationalité comorienne ont été incarcérés. Leur embarcation a été immobilisée à quai, sur ordre de l'Agence Portuaire Maritime et Fluviale (APMF) ».

Les autorités portuaires effectuent des contrôles, mais certaines infractions passent par les mailles de leurs filets. « On ne peut pas tout voir. Les marchandises découvertes dans le port ne passent pas forcément par le portail. Il est fort possible qu'elles aient été acheminées par barque ou par vedette. La douane est responsable de la marchandise lors de l'ouverture du port. L'intérieur du port est sous la surveillance de plusieurs responsables dont les manutentionnaires, les magasiniers, les agents de sécurité », explique le receveur des douanes de Mahajanga.

Dans le code des douanes, la tortue radiée fait partie de la catégorie des marchandises à prohibition absolue. Elle figure dans la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en tant qu'espèce « critiquement en danger » et mentionnée dans l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Selon la loi malgache, toute infraction y afférente (transport, consommation, exportation) est frappée d'une amende de 100 à 400 millions Ar.

Pour les 36 tortues trouvées à bord du SIMACOM II, « nous avons demandé une amende équivalant au double de la valeur de la marchandise, mais le tribunal n'a accordé que la moitié. Nous n'étions évidemment pas satisfaits de ce verdict », explique Dr Max Zafisolo. Les responsables des douanes de Mahajanga ont donc fait appel.

On croit savoir que le verdict du Tribunal de première instance (acquittement de deux personnes, dont le commandant du bateau, et condamnation avec sursis pour trois autres) est dénoncé par le ministère public qui a également effectué un pourvoi en cassation. Seule direction régionale de l'Environnement et du Développement Durable du Boeny s'est abstenue de faire appel bien que première concernée dans la protection des espèces sauvages de Madagascar. Nous avons sollicité un commentaire de la direction régionale qui a affirmé ne pas être en droit de répondre aux questions des journalistes.



« Tout se passe par un coup de téléphone : menaces, intimidations, ordres déguisés en recommandations ».

PLUIE D'INTERVENTIONS ET BARRIÈRE ANTICORRUPTION

Sous couvert d'anonymat, une source nous confie l'envers du décor des affaires de trafics d'espèces rares telles que les tortues : « Quand les cas sont traités devant les autorités locales, les interventions font souvent partie des procédures. Les trafiquants de tortues en profitent. Tout se passe par un coup de téléphone : menaces, intimidations, ordres déguisés en recommandations ».

Dans l'Atsimo Andrefana, la directrice régionale de l'Environnement et du Développement durable, Soary Tahafe Randrianfizanaka, nous confie : « Des personnes nous appellent pour nous intimider personnellement, pour nous dire que quoi que nous fassions, le dossier sera de toute façon classé ». A Beahitsy, Beberon Randriamampionona qui travaille dans le parc de Tsimanampetsotse n'échappe pas aux interventions. « Quand des arrestations de trafiquants sont effectuées dans le cadre de mon travail, des gens me menacent au téléphone. Les interventions existent toujours et je me demande comment ils arrivent à avoir mon numéro ? » Il n'y a pas de doute cependant que ces braconniers bénéficient d'appuis solides à des sphères supérieures. « Certains braconniers ont des armes et n'ont aucun scrupule à menacer les officiers de police judiciaire qui procèdent à leur arrestation », confie une source qui requiert l'anonymat.

A Ampanihy, dans l'Androy, le procureur du tribunal de première instance Rojo



Rakotozafy réagit aussi : « Je ne dirai pas qu'il n'y a pas eu d'interventions auparavant. Mais, maintenant je suis là, et je ne tolérerai aucune intervention sur une affaire de tortues ». Dans cette région, l'Etat a déjà pris les devants pour contrecarrer les tentatives de corruption et d'intimidation. Au sein de la DREDD de l'Androy, le Bureau indépendant anticorruption (Bianco) a déployé une stratégie pour prévenir ces cas de trafics d'influences ou d'interventions. Soloantsoa Mampionompo Jeanin, directeur régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Androy explique : « Le réseau d'acteurs est une collaboration de représentants de la région, la préfecture, de la DREDD, du tribunal, des forces de l'ordre, de l'Alliance pour la survie des tortues (TSA) et des organisations de la société civile. Cette collaboration a été instaurée en vue de prévenir les cas de corruption concernant les trafics de tortues. Il se pourrait en effet que le traitement d'un dossier soit entaché de tentatives de trafic d'influence ou des pressions. C'est en particulier le cas lors d'affaires concernant l'exportation de tortues juvéniles ». Le DREDD Androy est optimiste : « Le président du tribunal ou les gendarmes peuvent subir des pressions, mais si nous unissons nos forces et travaillons en réseau, ces pressions ne pourront pas nous atteindre »

Certaines décisions en haut lieu sont prévues par la loi et difficiles à contrecarrer. Le procureur au sein du tribunal de

première instance dans le Boeny, Cléridès Imbiky invoque l'ordonnance 2005-005 du 22 mars 2006 portant la loi organique relative au statut de la magistrature, ainsi que des articles 152 et 148 du code de procédure pénale : « les interventions existent venant de toutes autorités. Je n'accepte que celles venant du ministre de la Justice et du Secrétaire Général du ministère, car c'est indiqué dans la loi. »

SILENCE

Si le réseau de braconniers est si difficile à démanteler, c'est également pour des raisons culturelles et sociales, dans l'Androy. Pris au collet, les petits braconniers taïsent les noms de leurs commanditaires : amendes, risques de prison et blâme n'ont délié pas leurs langues. Et pour cause : « C'est une tradition, c'est culturel », explique le procureur d'Ampanihy, Rakotozafy. « Ils pratiquent une espèce de rituel où il y a de l'alcool et des sacrifices d'animaux. Chacun boit le sang de l'animal, en guise de serment. Plus tard, s'ils se font arrêter, personne ne citera de noms. Et ceux qui auront échappé aux forces de l'ordre feront tout pour sauver leurs partenaires. A l'interrogatoire, ils nient avoir des complices et préfèrent assumer le crime tous seuls ». Ce rituel a quasiment valeur d'engagement pour les braconniers. « D'ailleurs, ils sont peur qu'en dénonçant leurs complices un malheur ne frappe leurs familles. Alors ils se taisent. On ne peut rien en tirer durant leur audition ».



Beberon Randriamampionona, chef secteur Madagascar National Parks (MNP) à Beahitsy. Crédit photo : José Rakobe/Andry Germain Andrianalitsoa

PEINES NON DISSUASIVES

Les peines appliquées restent peu dissuasives pour les coupables, d'après certains commentaires. Selon la loi n°2005-018 du 17 octobre 2005 sur le CITES, « la possession, l'achat, l'acquisition à des fins commerciales, l'utilisation dans un but lucratif, l'exposition au public à des fins commerciales, la vente, la détention pour la vente, la mise en vente et le transport pour la vente de tout spécimen appartenant à une espèce inscrite aux Annexes I, II, III ou relevant de l'annexe IV » (article 29, alinéa 7), sont « punis d'une peine de six mois à deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 10 millions Ar à 50 millions Ar 000 000 ou de l'une de ces deux peines seulement » (article 32).

Le substitut du procureur au sein du tribunal de première instance d'Ambovombe, Valérie Ratsimandisa développe : « Le problème, c'est l'existence de charges discutables. Les individus arrêtés disent n'être que des transporteurs. Ceux qui consomment la viande de tortues disent agir par pauvreté et famine. L'application des sanctions se base alors sur ces constats. Nous ne sommes pas entièrement dans la répression. Oui, certes, la répression est appliquée, mais il faut considérer aussi la proportionnalité par rapport à l'acte. Le tribunal n'est pas une machine, le côté humain est mis en avant et les décisions doivent refléter cette image. »

Le directeur régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Androy, Soloantsoa Mampionompo Jeanin, commente : « Avec une peine de six mois d'emprisonnement, personne ne passera aux aveux. Au niveau de la direction régionale, nous produisons nos conclusions. Nous intégrons la loi n°2005-018 du 17 octobre 2005 sur la CITES qui sanctionne certains délits de deux à dix ans d'emprisonnement et nous sollicitons l'application de ces peines. »

En effet, dans l'article 30 de cette même loi, une peine de deux à dix ans d'emprisonnement sanctionne une série d'infractions dont notamment l'importation, l'exportation, la réexportation sans permis ou certificat valide. : « Or, les personnes deviennent des récidivistes car la peine de deux ans

ne suffit pas à les dissuader », s'indigne Soloantsoa Mampionompo Jeanin. « Il arrive aussi qu'on détourne le motif en arguant que ce n'est pas un cas d'exportation. La loi CITES s'applique dans le cas d'exportation de tortues, et on détourne l'attention en évoquant que les tortues sont encore sur le territoire malgache. Pourtant, on sait que ces tortues sont destinées à l'exportation, en particulier les tortues juvéniles qui sont convoitées par la clientèle extérieure ».

LES CONVENTIONS COMMUNAUTAIRES EN GARDE-FOU

Outre les sanctions prévues par la loi, les conventions communautaires font aussi office de garde-fou. Par exemple, le « *lilintany* », littéralement la loi de la terre,

instauré dans l'Androy depuis 2012 définit les peines et les sanctions concernées par cette convention », rappelle le chef du fokontany de Lavanono. La convention communautaire est particulièrement dans ce village de pêcheurs où les trafics de tortues sont fréquents. Pour les tortues braconnées pour être consommées, la sanction du coupable varie en fonction de la carapace de la tortue, dont les écailles grandissent avec leurs corps. Chaque écaille est appelée carreau, et chaque carreau vaut 200 000 Ar. « Si la carapace de la tortue compte trente-cinq carreaux, l'amende est multipliée trente-cinq fois »

Dans le cas d'exportation, la convention prévoit le paiement d'une amende de 800.000 Ar au village d'origine de la tortue. Le coupable doit aussi s'acquitter

d'une somme de 170 000 Ar et d'un sac de riz pour le représentant communautaire chargé de conduire le traitement du dossier, et de 20.000 Ar pour l'informateur. « Cette convention collective ne garantit pas que l'affaire ne soit pas portée en justice », conclue Jean de Dieu Tsidineha, de Lavanono.

D'après les données de la DREDD de l'Androy, pour la seule année 2022, 979 tortues volées et prévues à l'exportation, ont pu être interceptées. Entre 2019 et 2022, quelques 4568 tortues radiées, cinq pyxis et 10 kg de viande de tortue ont été saisies dans l'Androy. Quarante personnes ont été placées sous mandat de dépôt, une vingtaine de déferrements ont été enregistrés.

Une fois sauvées des griffes de leurs trafiquants, les tortues sont recueillies par des centres spécialisés appelés villages de tortues. Le TSA en fait partie. Les centres s'occupent de soigner les animaux, dont la plupart sont en piteux état. Une fois les tortues guéries et en meilleure santé, elles sont relâchées dans leur milieu naturel. Un procédé qui coûte cher. En effet, pour organiser la remise en liberté des tortues, les ONG doivent prendre en charge les indemnités des élus et responsables locaux, tels que les chefs de régions, les directeurs impliqués, les maires. Elles doivent aussi indemniser les éléments d escorte des forces de l'ordre. Le montant des indemnisations de tout ce monde va de 36 000 Ar à 100 000 Ar par personne. A

part cela, les ONG doivent aussi nourrir la communauté lors de la remise en liberté des tortues : repas, viande de zébus et de chèvres. En général, pour organiser le rituel de relâchement de tortues est colossal. Pour avoir une idée de la fourchette : en décembre 2022, TSA a eu l'occasion de libérer 1000 tortues radiées juvéniles soignées à Tsihombe. Dr Tony Ralivaniaina, chef du centre d'accueil de Ala Mahavelona de Tsihombe explique : « Le budget est compris entre 20 à 50 millions d'Ar. Mais nous sommes une petite ONG et nos moyens sont limités. Aussi, on a essayé de limiter nos dépenses, si bien que le rituel de relâchement des tortues nous a coûté 25 millions Ar ».

Malgré le soutien de leurs partenaires financiers, les ONG ne pourront pas éternellement assurer seules les soins et protections des tortues recueillies. Les ONG, même soutenues par leurs partenaires financiers, ne pourront prétendre assurer par leurs seuls moyens la protection des tortues. Elles font appel à la prise de conscience et à la contribution de tous, surtout de l'Etat. « TSA est la première ONG à œuvrer dans la protection des tortues à Madagascar. Sans le financement de nos bailleurs, nos activités s'arrêteront. L'Etat n'appuie pas la TSA. Si les activités de la TSA devaient s'arrêter, et tant que l'Etat ne réagit pas, le trafic prendrait de l'ampleur », explique Dr Tony Ralivaniaina

MBOLA HISY HIANGANA VE NY SOKATRA MALAGASY?

Sokatra miisa 21 000 no lasan'ny mpihaza tsy ara-dalàna tamin'ny taona 2021, ary raha notombanana ho 12 tapitrisa ny isan'ny sokatra any Androy tamin'ny taona 1990, dia tsy misy afatsy iray isaky ny hektara ny tomban'isa ankehitriny. Rimbona tanteraka ary mila tsy hisy hiangana ny sokatra malagasy, izay varotana hatramin'ny 800 euros ny singany any amin'ny tsena maizina any ivelany. Na dia eo aza ny ezaka amin'ny famongorana izany famotehana ny zavaboaharin'ny Madagasikara izany, dia tsapa fa mahery vaika kokoa hatrany ny mpanao ratsy. Vondrona manana rantsa-mangaika, mitana fitaovampiadiana, mahavita mitondra lakana sy vedety hitondrana sokatra na koa miafina anaty ala maiky mandritra ny andro maromaro hihazana sokatra. Ireo tratra dia mamiimbava, tsy miteny na manondro ny namany. Ao koa anefa ny manana mpiahy lavatanana izay tsy matahotra mandrahona manampahefana.



MAROANTSETRA, OÙ LE PALISSANDRE DISPARAIT A LA TRONÇONNEUSE



RANDRIAMALAZALISON
FAHENDRANA ANDRIAMANARIVO
ANDRY RIALINTSALAMA
ARYMISA RAKOTOBÉ
JONHATTAN RAHAGALALA

Maroantsetra, au nord-est de l'Analanjirrofo, est connu pour ses étendues de forêts de bois précieux, notamment le palissandre. Inscrit dans l'annexe II de la convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES), le palissandre est la cible d'une exploitation massive et illicite qui perdure depuis plusieurs décennies, financée par un réseau de trafiquants locaux et régionaux. La loi semble n'avoir aucune emprise sur cette mafia du palissandre : le réseau est tentaculaire et agressif.

« C'est trop dangereux ! » Nos guides nous barrent le chemin. Alors que nous nous trouvons aux abords du parc Masoala, à une trentaine de kilomètres de Maroantsetra, des sons de tronçonneuses nous interpellent de loin en loin. Quelque part, des bûcherons coupent du bois. Ce bruit de tronçonneuse au milieu de Masoala n'est pas anodin : ce sont des trafiquants à n'en pas douter, car la coupe est strictement interdite dans les aires protégées. Dans le district de Maroantsetra, les trafiquants de palissandre forment une toute puissante mafia, et si nos guides s'affraient à l'idée de les rencontrer, c'est parce qu'ils ont la réputation d'être agressifs, armés et violents.

850 TRONÇONNEUSES DÉFRICHENT 8 500 HA D'ARBRES

Le parc national de Masoala, la réserve de biosphère de Mananara et une partie

du parc naturel de Makira sont les plus durement touchées par la coupe illicite de bois précieux, d'après les études de l'ONG Traffic, travaillant à l'échelle mondiale sur le commerce d'espèces sauvages dans le contexte de la conservation et du développement durable. « 90% des bois sont destinés au commerce international et 10% seulement approvisionnent le marché national. L'exploitation des bois précieux est interdite depuis 2010 mais, malgré cette interdiction, le trafic continue », souligne le rapport de Traffic.

Ces pratiques ont perduré et ont même pris des proportions hallucinantes en 2022, avec l'utilisation d'engins sophistiqués. Ces tronçonneuses pullulent dans tout le district de Maroantsetra : elles sont devenues les outils de prédilection des trafiquants. Clovis Razafimalala, qui préside la plateforme Lampogno fédérant une dizaine d'associations



Tsaravelona Edmond, président régional de l'organisation de la société civile Tafo Mihaavo dans l'Analajirofo. Crédit Photo : Fahendrena Andriamanarivo/AryMisa Rakotobe

environnementales, s'inquiète que la coupe illicite s'amplifie par l'utilisation de ces outils puissants : « En une semaine seulement, un bûcheron peut couper jusqu'à 10ha d'arbres ». En 2020, la plateforme Lampogno a recensé plus de 850 tronçonneuses dans le seul district de Maroantsetra, soit une soixantaine d'outils par commune. « Cela représente une possibilité d'abattage d'environ 8 500 ha d'arbres en une semaine (...) La tronçonneuse permet de travailler très vite et, donc, de quitter rapidement les lieux », s'indigne Razafimalala.

En plus d'une forte puissance de destruction, la tronçonneuse a aussi d'autres inconvénients particulièrement dévastateurs : « l'utilisation d'une tronçonneuse nécessite plus d'espace : il faut défricher les alentours immédiats de l'arbre à abattre, en coupant inutilement les autres arbres. Les lames des tronçonneuses sont plus épaisses, par rapport à celle d'une scie traditionnelle de bûcheron : la quantité de planches

obtenue par arbre diminue ; il faut ainsi abattre beaucoup plus d'arbres pour avoir le même nombre de planches qu'avec une scie traditionnelle ».

Au marché de Maroantsetra, une tronçonneuse, de marque Stihl, est vendue à 2.600.000 Ar, en novembre 2022. Les marchands disent n'être soumis à aucune forme de réglementation dans la vente de ce matériel de coupe. La plupart du temps, le commanditaire fournit l'outil au bûcheron contre une certaine quantité de planches, ou de madriers à livrer. « Une fois le service fait, la tronçonneuse devient la propriété du bûcheron qui peut l'utiliser à sa guise. Il peut louer ses services à d'autres clients ou bien travailler à son compte », révèle Razafimalala.

LE PALISSANDRE EST PARTOUT

Le marché du bois de Maroantsetra illustre le résultat immédiat de cette exploitation massive. Dans ce fameux « Tsenan'ny hazo », le palissandre est partout : pièces de bois brut, meubles travaillés, objets décoratifs, divers ustensiles et instruments. A part la coupe en pleine forêt, le commerce, le transport des pièces brutes ou finies, se font librement aussi. Aux ateliers de menuiserie, il est toujours possible de se procurer du palissandre, si on y met le prix. D'après le décompte de Madagascar National Parks (MNP) qui gère le parc national de Masoala, Maroantsetra compte quelques 200 scieries et ateliers de menuiserie : « l'exploitation du bois (de palissandre NDLR) constitue une source de revenus et même un moyen

de subsistance pour une grande partie de la population », explique Jean Fidélis Rakotomanana, directeur par intérim de la MNP à Maroantsetra.

Le bois est en effet la matière première locale, car cette partie nord et nord-est de la baie d'Antongil abrite l'une des dernières grandes forêts primaires malgaches. Les paysages du parc naturel de Makira, une des plus grandes aires protégées de Madagascar avec ses 371 000 ha gérés par la Wildlife Conservation Society (WCS), et du parc national de Masoala de 235 000 ha administrés par le MNP, sont à l'image de cette richesse naturelle. L'existence de ces zones protégées n'a pas dissuadé les trafiquants. Pas plus que l'interdiction de coupe, d'exploitation, de transport et d'exportation du palissandre en vigueur depuis 2019. Malgré ces interdictions imposées par la loi, 650 bois de palissandre coupés sans permis de coupe, ni autorisation d'exploitation ont été appréhendés par le service du cantonnement des forêts de Maroantsetra, entre février et novembre 2022.

L'exploitation illégale ne sert pas uniquement les clients locaux, car des exportations clandestines seraient régulièrement organisées à partir des villages aux abords des aires protégées et à proximité d'une voie fluviale ou maritime : « Il y a un véritable réseau, allant du bûcheron au commanditaire », souligne Rakotomanana, directeur par intérim du MNP de Maroantsetra. Un réseau qui travaille comme une véritable



Maroantsetra compte quelques 200 scieries et ateliers de menuiserie qui travaillent le palissandre.
Crédit Photo : Fahendrena Andriamanarivo/AryMisa Rakotobe



ruche : des bûcherons qui assurent la coupe, des dockers qui transportent le bois, des gardes qui « sécurisent » le trafic et que l'on soupçonne d'être armés, et l'équipage des bateaux.

Les bois de palissandre proviennent des forêts environnantes, coupés en pleine nuit et transportés par bateaux vers d'autres destinations. Rakotomanana, directeur par intérim du MNP de Maroantsetra explique le mode opératoire des trafiquants : « La plupart des villages, autour de l'aire protégée, sont situés près d'une rivière ou au bord de la mer. Il y a une grande possibilité d'embarquement des bois. Ceux-ci sont transformés en planches ou en demi-madriers et peuvent être transportés à dos d'homme jusqu'aux bateaux. Ces bateaux partent ensuite à destination de Mananara, Soanierana-Ivongo ou Sainte-Marie. Sur mer, le contrôle est plus difficile (...) Les bois sont généralement destinés à l'exportation clandestine ».

“

« Nous n'avons pas suffisamment de moyens humains et matériels. Aller à la rencontre des trafiquants, dans ces conditions, est dangereux sinon suicidaire »,

A Antôraka, un de ces petits villages de pêcheurs à proximité des lieux d'embarquement des cargaisons de palissandre, le président de l'aire de pêche gérée localement, confirme ce trafic : « Les bois sont transportés par des pirogues vers de grands bateaux, ancrés au large, pendant la nuit. Ces

gens sont très bien équipés : en plus des tronçonneuses, employées pour la coupe, ils utilisent de puissantes torches ou des groupes électrogènes pour les éclairer. Ils ont des équipements de plongées sous-marines ; certaines personnes affirment qu'ils seraient aussi armés ».

Une organisation bien rodée et qui profite du manque de moyens des responsables locaux. « Nous n'avons pas suffisamment de moyens humains et matériels. Aller à la rencontre des trafiquants, dans ces conditions, est dangereux sinon suicidaire », déplore le chef de cantonnement des forêts de Maroantsetra, Aurélien Raberiaka. Même son de cloche au sein de l'Agence portuaire maritime et fluviale (APMF) de Maroantsetra dont le directeur, Dany Gérard Azendry, confie : « Par manque de moyens matériels et humains, les contrôles sur mer sont difficiles ». D'ailleurs, l'APMF contrôle uniquement si le bateau remplit les critères techniques nécessaires à la navigation et délivre le permis adéquat au propriétaire, « nos attributions ne concernent pas la cargaison embarquée à bord ».

Al'intérieur des forêts, le carnage continue. Les organisations environnementales travaillant dans la région ont d'ailleurs signalé plusieurs infractions : abattages et exploitations de produits forestiers, occupations illicites à l'intérieur de la zone tampon de l'aire protégée de Masoala, abattage de palissandre dans le noyau dur de la forêt d'Ambinanitelo, transport de produits forestiers en ville à Andranomena Andavania et par voie maritime à Maraomby. Des lanceurs d'alerte informent ces organisations en cas d'infractions. « Des informateurs nous alertent quand il y a des coupes suspectes (...) Mais ces opérations se font toujours en pleine nuit. Nos agents ne peuvent que surveiller discrètement et faire des comptes-rendus », déplore Clovis Razafimalala. Souvent, les autorités et les agents des gestionnaires des aires protégées arrivent trop tard sur les lieux. Dans les meilleurs des cas, les bois sont laissés sur place mais les coupables sont introuvables.

Ventes libres, exploitations quasi-permanentes, trafiquants particulièrement invasifs, autorités sans moyens de dissuasion : qui peut arrêter la mafia du palissandre à Maroantsetra

? Jean Fidélis Rakotamanana du MNP évoque « des pressions politiques et ethniques qui entravent l'application de la loi ». La justice serait d'ailleurs peu tatillonne : « même pris en flagrant délit, les auteurs, une fois traduits en justice, n'écopent que de peines légères ». Par ailleurs, la question du commerce du palissandre reste un débat ouvert à Maroantsetra. « Les exploitants font pression et exigent que la loi soit la même partout à Madagascar : si le palissandre peut être vendu à Antananarivo et à Toamasina, pourquoi ne le serait-il pas à Maroantsetra, une des principales régions productrices et où son utilisation est quasiment traditionnelle ? »

Le directeur régional de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) d'Analajirofo, nous confie que « dans la région Analajirofo, l'autorisation d'exploitation des anciens stocks n'est pas encore effective. Tous les exploitants devraient faire une déclaration de stock avant de pouvoir l'utiliser ». Or, pour le cas des districts de Maroantsetra et de Mananara Avaratra, les données de la DREDD Analajirofo sont claires : aucun exploitant forestier disposant d'un permis d'exploitation forestière n'a fait de déclaration de stock à ce jour (avril 2023).

VINDICTES POPULAIRES

Mais un autre phénomène envenime la situation : la résistance d'une certaine faction de la population locale qui n'hésite pas au recours à la violence en cas de répressions. Un de nos guides se rappelle : « Récemment, les habitants de Maroantsetra se sont montrés plus enclins aux vindictes populaires violentes. Des habitations d'agents de la police ont été incendiées par une foule en colère. Autre cas : un exploitant a été emprisonné à cause du transport illégal de bois précieux. Tous les exploitants de la ville ont manifesté pour sa libération ». La réaction de la population serait une source d'inquiétude pour les autorités locales et rendrait la répression des trafics illicites plus hésitantes. Une situation que confirme le chef du cantonnement de Maroantsetra.

Au sein de l'administration fiscale de Maroantsetra, Jaona (nom d'emprunt) un agent résume la situation : « On vous dit clairement : soit vous faites votre travail, soit vous vous faites de l'argent. Souvent,



Pour les districts de Maroantsetra et de Mananara Avaratra, exploitant forestier disposant d'un permis d'exploitation forestière n'a fait de déclaration de stock à ce jour (avril 2023). Crédit Photo : Fahendrena Andriamanarivo/AryMisa Rakotobe

vous êtes tout seul. Il n'y a pas de moyens, ni financier, ni humain. Finalement, vous vous demandez pourquoi se faire inutilement des ennemis puisque, de toute façon, vous ne pouvez pas travailler dans des conditions normales. Face à cette situation, les autorités préfèrent fermer les yeux ou bien choisissent de collaborer ».

OCCUPATION ILLÉGALE DES AIRES PROTÉGÉES

Mais l'occupation illégale de l'intérieur des aires protégées est aussi une des causes de l'exploitation massive des bois précieux de Maroantsetra. Dans la commune rurale d'Ambarizana, le dilemme entre la survie de la population et la nécessité de préserver les forêts crée des conflits fonciers. L'extension des limites du parc national a restreint les surfaces cultivables, avec des impacts significatifs sur la vie quotidienne des

paysans.

Le maire d'Ambarizana, Maurice Andriamefa, explique : « Les limites du parc national ont été étendues par trois fois. Des champs de culture ont été ainsi inclus dans les nouvelles délimitations. Or, la pénétration à l'intérieur des aires protégées est réglementée. Les anciens propriétaires de ces champs veulent continuer à les exploiter. Les explications données par les responsables des aires protégées pour justifier les extensions ne satisfont pas la population ».

En réalité, le plan de gestion du parc Makira prévoit que des communautés puissent demeurer à l'intérieur de l'aire protégée. Ainsi, elles vivent dans des zones d'occupations contrôlées (ZOC) et travaillent dans des zones d'utilisation durables (ZUD), prévues par la loi à leurs égards. Le déplacement à l'intérieur de

l'aire protégée est donc possible, « mais ces mouvements peuvent facilement prêter à confusion. Ce n'est pas exclu que des gens mal intentionnés profitent de cette possibilité de circuler au sein du parc pour s'infiltrer et pénétrer illicite à l'intérieur des aires protégées », s'inquiète le maire d'Ambarizana.

Par ailleurs, des familles dont les terrains ont été intégrées dans la nouvelle délimitation de l'aire protégée « n'ont pas reçu de nouveaux terrains, ni de compensation financière », selon le maire d'Ambarizana. Cependant, ces personnes qui se disent lésées par l'extension de l'aire protégée ont refusé de rencontrer les journalistes.

Dans le cas d'Ambarizana, l'aire protégée recouvre actuellement 85 % de la surface de la commune : les surfaces cultivables sont restreintes, or le nombre d'habitants s'accroît. : « En raison de l'augmentation de la population, la surface cultivable devient de plus en plus restreinte. Les champs affectés traditionnellement aux cultures du riz, de la vanille et du girofle ne permettent plus aux gens de vivre. Alors, certaines personnes défrichent la forêt afin de dégager une surface de terrain en espérant en devenir le propriétaire, plus tard. D'autres y coupent carrément du bois pour le vendre et acheter de quoi manger ».

La mafia du palissandre exerce toujours une emprise certaine sur cette partie de l'île et impose sa loi. Entre les coupes illégales qui approvisionnent le trafic, les risques de vindictes populaires, les occupations illégales, l'insuffisance des moyens de contrôle, et la pauvreté des plus vulnérables, le bois précieux de Maroantsetra risque de ne pas faire long feu.

MISY ANTENAINA VE NY ALAN'I MAROANTSETRA ?

Manjaka ao Maroantsetra, avaratra atsinan'ny faritra Analanjirofo ireo tambazotra mpangorona hazo sarobidy toy ny palissandre. Mampiasa tsofa hary fomba izy ireo ary haingampiasa amin'ny fanapahana ala. Avy amin'ireo tanàna madinika amorondrano no hamoahana ny hazo amin'ny alalan'ny sambo ary aondrana an-tsokosoko any Ste-Marie, Mananara, Soanierana Ivongo. Tsy ampy fitaovana sy hoenti-manana ny manampahefana, ny mpitantanana ny ala sy ireo fikambanan'ny fiarahamonimpirenena any an-toerana, hany ka sarotra ny manohitra ireo mpitrandraka tsy ara-dalàna. Tsy mahafapo ny mponina koa ny fampitsaharana ny fanapahana sy ny fitrandrahana ala ka saika nisehoana fitsarambaoka mihitsy, vokatr'izany. Misy antenaina ve ny alan'i Maroantsetra sa efa nafoy ho an'ny mpitrandraka tsy ara-dalàna?



VOHIBOLA, LA FORêt SACRIFIÉE DE L'EST !



MONICA RASOLOSON

ISMAËL MIHAJA

CYNTHIA RAHELINDISA

ROVA TSILFERINTSOA

JOHNATHAN RAHAGALALA

MIRANA RABEMANANTSOA

C'est un appel au secours que l'on entend depuis la forêt de Vohibola, district de Brickaville, dans l'Atsinana. C'est une forêt victime de pillages, de braconnages, et de coupes illicites, malgré les multiples tentatives de l'association locale, Razan'ny Vohibola, d'interroger les autorités. La situation s'envenime : les riverains parlent de menaces physiques, d'intimidations, et de corruption. En près de 15 ans, cette forêt a perdu plus de la moitié de son étendue : à peine 1 000 ha subsistent actuellement, contre plus de 2 000 ha auparavant. Les malfaiteurs se frottent les mains, Vohibola se meurt. Au moins trois suspicions de corruption sont relatées au cours de l'investigation menée par les journalistes, impliquant des trafiquants, des élus locaux et des éléments au niveau du tribunal.



**A Ambinaninony,
district de Brickaville,
les villageois sont
terrorisés : les
trafiquants sont
armés, et n'hésitent
pas à s'en prendre
aux habitants et aux
patrouilleurs.**

C'est toute une population qui vit dans une atmosphère d'inquiétude devant les trafiquants et les exploitants illicites. Dans la commune rurale d'Ambinaninony, district de Brickaville, directement rattachée à la forêt de Vohibola, les villageois sont terrorisés : les trafiquants sont armés, et n'hésitent pas à s'en prendre aux habitants et aux patrouilleurs. Ils semblent bénéficier de protection en haut lieu. « Je ne gagne rien pour ce travail de protection de la forêt de Vohibola, mais je me suis fait des ennemis dangereux » jure Talata Joelina, ancien président de l'association Razan'ny Vohibola. A la question « Que fait le fokonolona face aux pillieurs ? », la réponse d'un villageois de Topiana est révélatrice du climat ambiant : « Le fokonolona devrait agir et protéger la forêt, mais les membres de l'association ont peur pour leur vie, ils ont peur de se

faire agresser au couteau en pleine forêt. Ainsi, la forêt de Vohibola devient un champ de bataille entre des protecteurs à mains nues et des pilliers armés.

UNE AIRE PROTÉGÉE ASSAILLIE PAR LES TRAFIQUANTS

A une soixantaine de kilomètres de Toamasina, Vohibola est la dernière forêt primaire du versant Est de Madagascar. Elle est entourée par les villages d'Andranokoditra, Tampina, Topiana et d'Ambodirotra et séparée de l'océan Indien par quelques 300 mètres de plage. C'est une forêt ciblée par les trafiquants de bois, malgré son statut d'aire protégée accordé en 2016.

En cinq ans, Vohibola aura fait couler de l'encre dans la presse. Racontés par l'association locale de villageois, Razan'ny Vohibola, les récits révèlent les abus et exploitations illicites dans la zone forestière. « Il y a au moins huit à dix feux de charbon dans une zone, et je ne vous parle que d'une partie de la forêt » s'offusque Angélique Décampe, actuelle présidente de l'association, aux côtés de son mari Stéphane Décampe. Lors de notre descente à Vohibola en septembre 2022, des cendres et des débris de charbon récemment carbonisés ainsi que des fagots de bois coupés et attachés ont été trouvés sur les rives de la rivière Alaotra, à l'extrême nord-ouest de la forêt.



Paysans d'Ambodirotra, fokontany rattaché à Vohibola, septembre 2022.

Crédit Photo : Ismaël Mihaja.

« Ces pratiques ne sont pas nouvelles », explique un riverain qui a demandé à garder son anonymat. « On les constate depuis plusieurs années mais elles se sont aggravées ces dix dernières années».

Deux patrouilleurs pour 2700 ha de forêts Les ressources humaines manquent cruellement. Seuls deux agents de patrouille rémunérés par l'association Razan'ny Vohibola sont en charge des 2700 ha recouverts de forêt. Rakoto et Stan commencent leur ronde à 7h du matin pour explorer le site à pied. En cas de délit, les moyens pour prévenir les gendarmes manquent, il leur faudrait refaire le trajet vers leur village. Faute de matériels et de moyens humains à disposition des patrouilleurs, les pilliers, armés, s'échappent. « Nous les entendons de loin en loin, surtout la nuit. Ils allument du feu pour faire du charbon » racontent ces agents. Les deux gardes regrettent leurs compagnons dont la plupart auraient décidé d'abandonner, sous la pression. « Nous étions douze. Mais ils sont tous partis, certains sont revenus à la campagne pour devenir des riziculteurs... ». Braves mais sans grands moyens, les agents de patrouille se battent seuls.

Rakoto et Stan sont formels : « Ils sont une dizaine d'hommes qui s'introduisent au cœur de la forêt, armés d'objets tranchants et d'outils. Nous ne pouvons rien contre eux ». Ces coupeurs illégaux s'en prennent généralement à des espèces bien ciblées : les bois de nanto, de tezatrasina, de tezamaty et d'andrivola. Ce sont des bois réputés solides et résistants à l'humidité, utilisés dans la construction. Les troncs sont liés en fagots de dix, puis extraits hors de Vohibola par pirogues. Ils sont ainsi transportés plus loin, pour être transbordés vers de plus grands bateaux ayant une capacité d'une centaine de troncs. Quand le bateau est suffisamment rempli, les trafiquants lèvent l'ancre en pleine nuit, et sillonnent le canal de Pangalane jusqu'aux abords de Toamasina qu'ils rejoignent dans l'obscurité.

DES COMPLICES À TOAMASINA

A Toamasina, des complices prennent le relais et transportent la cargaison illégale de bois vers le lieu-dit « Pont Mainy », marché de bois, d'articles de menuiserie et de mobiliers. Dans ce marché du « Pont



« Le bois de Vohibola accède au marché de Toamasina, sans problème. Des gens peuvent vous donner une autorisation de transport si vous voulez acheter une cargaison de bois. »

Mainity » à Toamasina, un tronc de 2 à 3 m de longueur est vendu entre 9 000 et 15 000 Ariary, selon la qualité du bois. Le bois de nanto est le plus coûteux, car de meilleure qualité.

Rado est l'un des commerçants de bois du « Pont Mainy ». Il nous révèle la provenance du bois vendu au marché : « Ces troncs que vous voyez au marché de bois de Toamasina viennent de la zone de Vohibola. Les gendarmes et les autorités chargées du contrôle de la circulation des marchandises ne font pas la différence entre un bois ordinaire que l'on peut couper et vendre et le bois issu spécifiquement d'une zone protégée. Tant et si bien que les bois de Vohibola accèdent au marché de Toamasina, sans problème. D'ailleurs, des gens peuvent vous donner une autorisation de transport si vous voulez acheter une cargaison de bois. »

D'autres commerçants de bois au « Pont Mainy » confirment les dires de Rado. Mais la direction régionale du ministère de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD) dans la région Atsinanana conteste ces propos. Le directeur régional, Tezena Lionel Armando explique : « Nous effectuons des contrôles réguliers. A ce jour, il n'est pas prouvé que le bois vendu à Toamasina provient spécifiquement de la forêt de Vohibola. Le bois précieux de Vohibola demeure interdit à l'exploitation



Le marché des bois au « Pont Mainy » à Toamasina, septembre 2022.

Crédit Photo : Ismaël Mihaja

et au transport. » Et pourtant, les trafics de bois existent bel et bien dans la forêt, les produits de ces exploitations illicites sont bien écoulés hors de la zone de Vohibola et des commerçants sont formels quant à la provenance de leurs marchandises !

LA « MAIN CHANCEUSE » DES TRAFIQUANTS !

Des trafiquants sont régulièrement arrêtés, mais ils semblent toujours bénéficier d'une « main chanceuse ». « Nous attrapons les malfaiteurs, mais ces

derniers nous sortent des autorisations venant d'untel ou d'untel, nous ignorons de qui il s'agit » avoue un patrouilleur. Paul Mahazoky, villageois d'Andranokoditra, confie amèrement : « Même le malfaiteur qui a fait le plus de ravage à Vohibola s'en est sorti ! Il a réussi à s'enfuir ! D'autres pilleurs ont aussi été attrapés. Certains ont été relâchés, d'autres sont partis. » Les pilleurs appréhendés sont relaxés, soit au niveau des autorités locales, soit au tribunal de Toamasina. Une situation qui perturbe les villageois et alimente les soupçons « d'une possible connivence

entre les exploitants illégaux et des complices au sein du tribunal », selon les propos récoltés auprès de ces paysans riverains de Vohibola.

Le cas de Lesabotsy interpelle particulièrement l'opinion publique. Lesabotsy a comparu devant le Tribunal de première instance de Brickaville en juillet 2022, suspecté d'avoir tué des lémuriens et abattu illégalement des arbres au cœur de la forêt de Vohibola, en novembre 2021. Il a été arrêté deux fois, puis remis en liberté deux fois, en avril 2022. L'audience, auprès du Tribunal de Brickaville a aussi été reporté à deux reprises. Le verdict a été prononcé en août 2022 : Lesabotsy est condamné à six mois de prison ferme et écope d'une amende de 2 millions d'Ariary. Un mandat d'arrêt a été émis à son encontre, car le condamné ne s'était pas présenté à l'audience. Il a fait appel de sa condamnation en première instance.

En juillet 2022, peu avant l'audience, la presse rapporte : « Fort du soutien des élus – dont des hautes personnalités du régime en place – et responsables locaux, celui-ci et ses acolytes se sont permis de proférer des menaces à l'endroit des membres de l'association (Razan'ny Vohibola – NDLR) »

UN PATROUILLEUR ASSASSINÉ

Le danger est permanent. Mika, ancien agent de patrouille de l'association Razan'ny Vohibola et quartier mobile d'Andranokoditra est décédé en juin 2022. Pour l'association, Mika a été assassiné « après avoir dénoncé la corruption et les agissements de certains élus locaux », faisant ainsi un lien clair entre l'action de protection de Vohibola et les représailles des malfaiteurs. Cette affaire a semé bien des remous au sein de la communauté : « La commune (d'Ambinaninoy NDLR) demande le retrait de la plainte pour meurtre de Mika à sa famille et soutient bec et ongles ses agresseurs présumés jusqu'à porter plainte contre sa famille pour destruction de case en falafa lors d'une confrontation villageoise suite au meurtre », relate l'association. A la suite de cette confrontation qui s'est soldée par la destruction d'une case en falafa et jusqu'à ce jour, six personnes, membres de la famille et amies de Mika, sont détenues à la prison de Toamasina.

Ces personnes auraient été visitées par des responsables locaux, qui auraient

FARTRA ATSINANANA
DISTRIKA BRICKAVILLE
KAOMININA AMBINANINONY

NY BEN'NY TANANA KAOMININA
AMBINANINONY

Ho an'i

Andriamatoa Governora FARTRA ATSINANANA

-501 Toamasina-

Andriamatoa SEFO DISTRIKAN'NY BRICKAVILLE.
-508 BRICKAVILLE-

Andriamatoa TALEM-PARITRY NY TONTOLY
IAINANA SY NY FAMPANDROSOANA LOVAIN-
JAFY ATSINANANA
-501 TOAMASINA-

Antony: FANAMBARANA MAHKASIKA NY ZAVA-MISY AO AMIN'NY ALA AROVANA
VOHIBOLA « CANAL DES PANGALANES » KAOMININA AMBINANINONY DISTRIKAN'NY
BRICKAVILLE FARTRA ATSINANANA.

Tamin'ny taona 2001 ka hatramin'ny 2014 dia "L'homme et l'environnement" no nitantantana an'io Ala atsaina Vohibola io.

Taminy tsiona 2016 :Nisy fikambanana izay vao najoro atao hoe Razan'ny Vohibola no ngangataka tantanana an'io atsaina io niantsa tamin'ny Benn'ny Tanana teo aloha, sy ireo fokonolona amin'ireo fokotany efatra manodidina ary Tangalamena amin'ireo fokontany manodidina an'io atsala io. Nanampy taminy fitadiavany famatsiambola hoentina hiarovana ny Ala koa lo MADATRECK.

Nony rehefa nahazo famatsiambola dia nailika daholo ny mpikambana teo aloha ka lasa fiantanana 'olona tokana no misy. Nahatsapa fa voafitaka ireo fokonolona sy ny mpitonundra tamin'izany andro izany. Ohana amin'izany dia izy mivady « Stephan sy Angelique DECAMP » ihany no Filoha sy Mpithetary vola ary mitantana ny famatsiambola izay azo. Porofon'izany dia ny vola izay azo dia tonga amin'ny kaontin'izy ireo manokana fa tsy amin'ny Razan'ny Vohibola.

Raha araka ny fisanarana dia olona roapolo no anisany nazahaony famatsiambola hiasa hanao « Agent Patrouilleur » na mpisafy ala nefà tsy voaloha ny karaman'ireo olona ireo ka izany no nahatonga azy ireo niala andaharanà. Ka amin'izao fotoana izao dia anakiroa ihany no sisa misaa vo Vohibola ireo mpisafy ala ireo izay hiaro ala mahatratra 2 000Ha mahery. Kanefa ireo olona roa ireo dia tsy voaloha aradama ihany koa ny karaman'izy ireo ka lasa alainpanahy mampiditra olona antsokosoko hakanà tambiny ara-bola hitrandraka harina (charbon) amin'io Ala io ary tsy manana fisanarana ara-kasa (Contrat de travail).

Ny hetsika aratsaosialy efa nahazatra ny fokonolona hatr'izay tamin'ny fiantanana'ny « L'homme et l'environnement » dia tsy misy intsony kanefa ny famatsiambola azo avy any velarany dia manderan foana.

Ara ekonomika dia nampanantenana tetik'asa « Alambil » sy tetik'asa fiompsona trondro ary fiompianta tantly ny fokonolona izy ireo nefà tsy misy tanteraka hatramin'izao aryampisehoana ny vahoaka mihitsy qza ny sarin'ireo fitavaona izay ampiasaina amin'ireo tetik'asa ireo kanefà ny famatsiambola dia azo foana : -Ny alambil manokana azo dia efa vita, ary efa nalain'izy ireo tany amin'ny mpamambrotra fa tsy tonga amin'ireo fokonolona izay tokony hampiassa azy.

-Ny lakanà motera indray izay natao fanavonana sin'olona dia namidin'izy ireo ankitsiranony izao.

Page 1 sur 2

-Nisy lakana motera koa antsoina hoe « Voay kely » izay an'i Fikambanana Razan'ny Vohibola azo avy tamin'ny fikambanana iray hafa dia ampiasain'izy ireo amin'ny tombotsaony manokana fa tsy hoentina hiarovana ny ala.

-Ny vola hanaovana tetik'asa fiopina tanteley izay azo tamina orinasa matanjaka iray eto Madagascarika dia tsy tonga amin'ireo vahoaka tokony hampiassa azy.

Nandritra ny fihobaona tamin'ny valan'aretina « COVID-19 » dia niteny tao amin'ny kaonty facebook koa ny mpitantanana an'io Ala io fa misy fanafana an'io aretina io anatin'io Ala io nefà zavatra tsy misy akory, izany hoe lainga io fanambarana io ary manohitra ny fabitan'ny fitondrana ny fanefifra ny « COVID-19 » tsy inona izany akory fa ny « CVO » midika izany fa tia manakorontana sainbohako ireo mpitantanana io ala io.

Manangotsonia ampitaka izay atakalo vary ro kilao mba azahaoana famatsiambola ho tombotsaony izy ireo samy irery.

Ny fambolen-kazo izay ataoan'izy ireo dia tsy misy maniry. Io fikambanana io dia tsy manana toerana « pepinière » hambolena zanakazo ka ny zanakazo maniry ao ihany no hongontan'izy ireo hambolena, Vokany maty daholo ireo zanakazo ireo ka midika izany fa famotehana Ala na tontolo ihaianana izany.

Maro ny hazo tapaka ary ny biby « gifdro » dia hoanin'ireo mpanapak'azoo ireo.

Manamarina izahay fa tsy misy ny mpisafy Ala nohoan'ny fisian'ireo omby anjantony miditra io Ala io. Ary manamarina etoana izahay fa lasa kijanan'ny omby « Zone de paturage » io Ala io.

Izahay manampahefana ifotony dia tsy ary nahazo tafitra ny zavatra misao ao amin'io Ala io fa tonga dia fanaparitahanan an-gazety na « facebook » no aaoan'izy ireo.

Tsy misy fiarahamiasa ataoany aty amin'ny mpitonundra aty ifotony toy ny : Fokontany kaominina ury anjanahary Zandarimaria-pirenena.

Hatramin'ny nitantanan'izy ireo Ala io dia nahopitika hatrany io Ala io ka raisinay ho tompon'Andraikitra feno amin'ny fahasimbano'io Ala io izy roa mivady.

Eto ampamaranana izahay dia mangatoka anareo tompon'andraikitra ambony isan-isoakany mba hidina ifotony hanao fitsirihana (Evaluation) an'io Ala arovaa io sy hanadidiay ny zavatra misy marina amin'io fahopotehana Ala arovana io.

Matoky fiaramiasa avy aminareo topon'andraikitra mahefa izahay Tompoko.



Page 2 sur 2

Correspondance officielle émanant de la commune rurale d'Ambinanony, concernant la gestion du site de Vohibola

proféré des «menaces accompagnées d'une lettre d'engagement à signer et une demande d'un arrangement discret au sein même de la prison moyennant 1.000.000 Ariary par tête », en dédommagement de la case détruite, rapporte l'association.

Chez les riverains de l'aire protégée, on évoque la possible existence d'un réseau de trafiquants, dont les méfaits sont facilités par l'intervention d'autorités locales. A Ambinanony, les habitants soupçonnent ouvertement une implication de la mairesse, Nicole Rogation. Approchée par les journalistes, elle n'a pas souhaité donner sa version des faits et a refusé toute interview. Mais une lettre adressée au gouverneur de l'Atsinanana, du chef du district de Brickaville et du directeur régional de l'Environnement et du Développement Durable, en date du 30 mai 2022, illustre bien son point de vue. L'élu accuse les leaders de l'association Razan'ny Vohibola de manquer à leurs obligations

de gestionnaires : « Depuis qu'ils ont assuré la gestion de l'aire protégée, la forêt a été progressivement détruite. Nous considérons les deux époux (Décampe NDLR) comme entièrement responsables de la destruction de cette

forêt », écrit Nicole Rogation qui, dans sa lettre, sollicite une évaluation de la gestion de l'aire protégée et une enquête quant à la situation de la forêt de Vohibola.

UN « ABONNEMENT » AU TRIBUNAL



Le Brookesia Micra Juvenile, endémique de la zone de Vohibola.

Crédit Photo : Glaw et Al. 2012, Plos One



DE TOAMASINA

« La poursuite des coupables se retourne contre les protecteurs de la forêt de Vohibola », commente Paul Mahazoky d'Andranokoditra. En effet, les membres de l'association subissent diverses poursuites, presque du harcèlement judiciaire : « On a un abonnement au tribunal de Toamasina » ironise Angélique Décampe, présidente de l'association. Malgré de multiples SOS lancés et l'interpellation des autorités locales et même nationales, les coupes continuent à Vohibola.

UNE COMMUNE SUR LES ROTULES !

On se pose également des questions sur la gestion des fonds récoltés au niveau du barrage économique de Vohibola, installé au fokontany de Topiana. Les bois transportés par ces embarcations ne proviennent théoriquement pas de Vohibola où la coupe et la vente de bois sont interdites, mais sont issus d'autres localités ouvertes à l'exploitation le long du canal de Pangalane. Pirogues et bateaux qui traversent la rivière à destination de Toamasina passent par ce barrage. Les gardiens installés à Topiana expliquent que le barrage économique rapporte en moyenne 100 000 Ariary chaque mois, gains répartis entre la commune et la région. Les taxes sont fixées à 100 Ariary par sacs de charbon et 50 Ariary par tronc de bois ordinaire coupé. Une dizaine de pirogues et de bateaux passent par le péage de Topiana tous les mois. L'adjoint au maire parle d'un gain mensuel de 600 000 Ariary sur le même barrage. Cependant, dans la mesure où chaque pirogue est capable de transporter une centaine de troncs et qu'au moins dix pirogues ou bateaux traversent Topiana tous les jours, un simple calcul nous permet d'évaluer les rentrées d'argent de ce barrage économique à plus de 3 millions Ariary mensuels, répartis entre les caisses de la commune d'Ambinanony et de la région. Nous n'avons pas eu d'explications tangibles quant à l'écart entre les 3 millions Ariary évalués et les 600.000 Ariary ou les 100.000 Ariary évoqués. « Or, il n'y a qu'une route pour la sortie du bois, et c'est par ce barrage » rapporte Angélique Décampe. La destination et l'usage des fonds ainsi récoltés ne sont pas clarifiés non plus. Al'image de cette situation dramatique, les



Lieu de carbonisation illicite de charbon de bois au cœur de la forêt de Vohibola, septembre 2022.

Crédit Photo : Ismaël Mihaja.

fokontany de la commune d'Ambinanony ne profitent pas spécialement de l'existence de cette aire protégée. Dans les fokontany de Topiana et d'Ambodiraoatra, où vivent quelques 1 500 habitants, il n'existe ni école, ni hôpital. Les élèves doivent marcher plusieurs kilomètres pour rejoindre la plus proche école située dans un autre fokontany, tandis que les patients doivent faire 12 km pour se faire soigner au centre de santé le plus proche. Des vies se perdent en cours de route ! Mésentente dans la co-gestion de la forêt La cogestion de Vohibola est aussi un écueil dans la protection de cette forêt de l'Est. Si Razan'ny Vohibola, co-gestionnaire du site avec la DREDD d'Atsinanana, accuse les autorités locales de magnanimité et de soutien envers les trafiquants, l'association est à son tour critiquée, pour son manque de ressources nécessaires à l'administration efficace de l'aire protégée. Les désaccords sont connus des uns et des autres : « La mésentente entre l'association et les autorités locales n'est pas récente et ne date pas de notre mandat. Ceci était déjà en cours pendant le mandat du maire précédent », explique Volahy Gervais, premier adjoint au maire d'Ambinanony. Si la situation est aussi épingleuse, c'est parce que Vohibola a déjà fait les frais d'une mauvaise gestion auparavant.

Le gestionnaire qui a précédé Razan'ny Vohibola n'aurait pas respecté l'obligation de redevabilité auprès de l'État et un détournement de fonds a été dénoncé. Quant à Razan'ny Vohibola, elle reprend l'administration du site avec des moyens limités qui, pour la DREDD d'Atsinanana, est le noeud gordien de la situation calamiteuse de Vohibola : « L'association a assuré la co-gestion depuis 2016, avec l'appui de l'ancien maire d'Ambinanony et des sages Tangalamena de quatre fokotany aux alentours. C'est l'association Madatreck qui a financé le travail. Or, dès qu'il y a eu un financement, les leaders de Razan'ny Vohibola ont écarté les anciens membres de l'association. Les époux (Décampe NDLR) président eux-mêmes l'association et en gèrent les caisses. (...). Les patrouilleurs ne reçoivent pas leurs salaires, si bien que la forêt n'est pas surveillée. Ils n'ont pas effectué leurs engagements sociaux et économiques comme la mise à disposition d'alambics pour la population, ou bien le démarrage du projet de pisciculture ». Ce sont, du point de vue du ministère de tutelle, autant d'insuffisances de moyens techniques, financiers et de ressources humaines, qui ont des impacts significatifs sur la qualité de la conservation du site. La DREDD dit d'ailleurs effectuer régulièrement des



Partie Nord de Vohibola, septembre 2022. Crédit Photo : Ismaël Mihaja.

descentes au sein de Vohibola, à l'origine de l'arrasonnement et l'interception de bateaux sans papiers.

ABRI D'ESPÈCES ENDÉMIQUES

En attendant que les dissensions se résolvent et que la forêt Vohibola obtienne la protection qu'elle mérite contre les pillages, les incendies, les braconnages et les coupes illégales qui sévissent depuis au moins une décennie, la biodiversité est en souffrance. Cette forêt pillée est l'habitat d'espèces rares comme la plus petite grenouille du monde, *Stumpffia pygmaea*, minuscule batracien de moins d'un centimètre et le *Brookesia minima*, le troisième plus petit caméléon au monde, qui mesure moins de 4 cm, pour ne citer

que ces espèces. Le *Brookesia minima* est classé en danger d'extinction par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN).

La forêt de Vohibola abrite plusieurs plantes et arbres endémiques dont le fameux *Humbertia saboureaui* ou *fandrianakanga* de son nom vernaculaire, qui n'existe qu'à Madagascar. Les chercheurs estiment qu'il ne resterait qu'une trentaine de spécimens dans le monde. Le *fandriakanga* est ciblé par les pilfeurs car ce bois est idéal pour la construction et secrète une résine abondante qui est utilisée pour calfatuer les bateaux. En novembre 2022, en pleine semaine de la CoP27, deux nouveaux

incendies sont déclarés à Vohibola.

Le tableau est sombre pour Vohibola. Les trafiquants semblent bénéficier d'une protection en haut lieu, leur donnant assez confiance pour oser intimider, menacer et faire pression sur les paysans riverains de la forêt. Corruption, complicités et implications de personnalités de pouvoir ne sont pas à exclure car ces exactions perdurent depuis trop longtemps au vu et au su de tous. Tant et si bien que les soupçons des paysans, derniers gardiens de la forêt, quant à l'existence d'une mafia locale du bois paraît plausible. A quand un coup de pied dans la ruche des trafiquants ? A quand une justice qui protège la forêt, ses habitants et les lanceurs d'alerte ?

VOHIBOLA, ALA AFA-DRAKOTRA AO ANTSINANA

Antso vonjy ho an'i Vohibola, ala ao amin'ny faritra Atsinanana, distrikan'i Brickaville. Ripaky ny fanapahana hazo sy fihazaàna tsy ara-dalàna ary ny fanaovana arina tsy voafehy ity ala ity ary mitaraina ny mponina satria ianjadian'ny fandrahonana sy fampitahorana. Tao anatin'ny 15 taona, dia very sasaka ny ala 2000 ha narovana, ary manginy fotsiny ny ahiahy momba ny kolikoly ao amin'ny raharahampitsarana. Etsy andaniny, tsy misitraka ny haba samihafa tokony horaisiny ny kaominina manodidina ny ala noho ireo fanapahana hazo tsy ara-dalàna izay tsy mandalo eo aminy. Ity fanatsikafonana ity dia nandrombaka ny loka voalohany tamin'ny Grand Prix Malina 2023.



TRAFIG DE BOIS PRECIEUX : QUID DE L'AFFAIRE LANTO RAKOTOMANGA ?

À cause de l'exploitation minière illégale, du défrichement et du trafic de bois précieux, la forêt d'Ankeniheny – Zahamena, dans l'Alaotra Mangoro, subit de multiples pressions. Ces pratiques sont entretenues par la mauvaise gouvernance forestière, l'abus de pouvoir et la corruption. L'un des cas les plus connus et les plus récents est la saisie de 75 madriers de palissandre impliquant une députée membre du Bureau permanent de l'Assemblée Nationale.

« Madame ne veut pas parler avec vous pour le moment ! ». Ce sont les réponses de l'assistant de Lanto Rakotomanga à la demande d'interview des journalistes dans son bureau à Tsimbazaza, en novembre 2022. Une réponse inhabituelle de la part du questeur en charge de la législation et des relations publiques de l'Assemblée Nationale, friande de sorties médiatiques. Cette élue de la République refuse de s'exprimer car elle est éclaboussée par un scandale de trafic de bois précieux qui a éclaté au grand jour au début d'octobre 2022. Un énième scandale pour lequel elle semble être totalement immunisée. On ne l'entendra que le 16 février 2023 où, interrogée par un confrère dans le cadre d'un reportage télévisé, elle répondait laconiquement : « Cette affaire est aux mains des

responsables. Laissons ces responsables compétents s'en occuper ». En attendant, la députée vaque à ses « occupations politiques » consistant en la distribution de produits de première nécessité aux familles précaires, sans que les citoyens, bientôt sollicités lors des élections, n'aient de bribes d'informations sur l'issue de ce scandale environnemental aux relents de corruption.

En sa qualité de députée et membre du Bureau permanent de l'Assemblée nationale, Rakotomanga a « autorisé » le chauffeur d'un fourgon pour transporter du palissandre d'Amparafaravola à Antananarivo pour une « durée indéterminée ». Toutefois, il se trouve que donner une telle autorisation ne figure pas dans ses prérogatives de parlementaire. Dans la soirée du 5 octobre 2022, un élu du district d'Amparafaravola aurait



ISMAEL MIHAJA
ANDRY RIALINTSALAMA

remarqué un véhicule stationné au bord de la route. Il a remarqué que ce fourgon transportait des madriers de palissandre. Cet édile a informé le chef district d'Amparafaravola qui, à son tour, a donné l'ordre au chef du cantonnement forestier d'agir. Ainsi, la voiture suspecte a été appréhendée au niveau du barrage économique de Vohitraivo, dans la commune de Vohimena avec 75 madriers

main-forte en cas de besoin ».

Le transporteur a été présenté au parquet le vendredi 7 octobre 2022 mais à cause de la grève des greffiers, il a été remplacé en garde à vue. Son sort a été fixé le lundi 10 octobre. Le chauffeur a été placé en détention préventive jusqu'à son audience du 11 novembre au Tribunal de Première Instance d'Ambatondrazaka avec le ministère de l'Environnement et



Les bois saisis et entreposés au bureau de la direction régionale l'Environnement et du développement durable dans l'Alaotra Mangoro. Crédit Photo Ismael Mihaja/Andry Rialintsalama

de palissandre à son bord. Le chauffeur a présenté une « *lettre d'autorisation* » avec le timbre et le cachet du questeur de l'Assemblée nationale, signée par Lantoarivola Sedera Rakotomanga. Le document « *ordonne* » à toute autorité civile et militaire de « *laisser circuler librement (sa marchandise) pour une durée indéterminée* » et de lui « *prêter*

du développement durable comme partie civile. Le 16 novembre, le chauffeur du véhicule écope d'un an de prison ferme et de cinq millions d'ariary d'amende pour transport de produits forestiers sans documents réglementaires selon Stéphan Tsirimana, Procureur de la République.



Bureau de la commune de Vohimena, où le véhicule transportant les 75 madriers de palissandre a été appréhendée. Crédit Photo Ismael Mihaja/Andry Rialintsalama

CRIME ENVIRONNEMENTAL ?

Lanto Rakotomanga affirme être la « propriétaire » des bois saisis. D'après la gendarmerie de Tanambe, les madriers de palissandre saisis ont 24 cm de côtés. Une étude scientifique menée en 2014 explique qu'un palissandre a besoin de 67 ans pour atteindre 30 cm de diamètre. Face au rythme effréné des exploitations illicites, cette croissance lente place cette essence dans la liste rouge des espèces menacées publiée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) en juillet 2019. Par ailleurs, les notes-instructions émises par le ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD) depuis 2019 interdisent la coupe, l'exploitation, le transport et l'exportation de bois précieux dont le palissandre. Ces dispositions sont encore en vigueur et appliquées par l'administration forestière.

Le procureur de la République évoque la nécessité d'une investigation poussée sur l'origine de ce bois de palissandre. « *Nous ne sommes pas en mesure de déterminer le lieu de coupe de ce bois. Ainsi, on a traité le dossier sur la base du lieu de saisie c'est-à-dire Vohitraivo* », regrette-t-il. Interrogé par les journalistes du réseau MALINA, l'adjudant-chef François Rajaonarivelo, commandant de brigade de la gendarmerie nationale à Tanambe précise que ces produits viennent d'Andrebakely Nord. Une assertion corroborée par Toussaint Razafinandraina, le chef de cantonnement forestier d'Amparafaravola, officier de police judiciaire en charge de l'enquête.

Selon les images satellites, la zone boisée la plus proche d'Andrebakely est la commune de Tanandava. C'est la limite nord-ouest du parc national Zahamena. « *Andrebakely Nord n'est que le lieu de collecte des produits forestiers illicites. Il est probable que le palissandre saisi ait été extrait dans le parc national* », continue le chef de cantonnement forestier d'Amparafaravola. Dans ce cas de figure, les agissements de la députée violent le Code des Aires protégées (COAP). « *La coupe illégale de bois constitue un délit dans le Code pénal mais quand cela concerne les aires protégées, il s'agit d'un crime* », explique Stéphan Tsirimana.



PASSE-DROIT?

Au centre de ce scandale, cette députée ne s'est pas exprimée sur l'authenticité de ce document. D'après les informations reçues, elle a porté plainte contre le chauffeur à la gendarmerie d'Ambatondrazaka mais l'a ensuite retirée. Durant son audience au Tribunal d'Ambatondrazaka, le chauffeur a clairement avoué que le palissandre appartient à Lanto Rakotomanga suivant un contrat de transport avec celle-ci. L'autorisation illicite a bien été délivrée en main par cette dernière. La presse locale rapporte que la députée a été convoquée par le Bureau indépendant anticorruption (BIANCO) le 17 octobre mais qu'elle n'a comparu que le 24 novembre. L'affaire « octroi illégal d'une autorisation de transport de bois précieux impliquant la députée Lanto Rakotomanga » a été déférée au parquet du Pôle anti-corruption (PAC) d'Antananarivo (...) mais son sort attendra l'autorisation de poursuite de l'Assemblée nationale », annonce le BIANCO sur son site web.

Lanto Rakotomanga bénéficie de l'immunité parlementaire en vertu de l'article 73 de la Constitution. En 2015, après une course poursuite avec les forces de l'ordre, cette députée a été appréhendée à Namontana avec 200 millions d'ariary dans son véhicule. Quelques « honorables » venus à sa rescousse en clamant l'immunité



Les madriers saisis dans l'affaire Rakotomanga ont 24 cm de côtés. Il faut une soixantaine d'années à un palissandre a pour atteindre 30 cm de diamètre. Crédit Photo Ismael Mihaja/Andry Rialintsalama

“

Alain'ny olona ny tany sy hazo anaty faritra arovana, mba hanaovana fatana arina, ho fivelomana.

parlementaire ont coupé l'herbe sous le pied des éléments de la force mixte de maintien de l'ordre (EMMOREG). Une vague de condamnations des états-majors politiques suite au lynchage médiatique provoqué par le scandale a étouffé la suite de l'affaire.

Mal interprété, le privilège de l'immunité est perverti en dehors de l'exercice des fonctions y rattachés. Des parlementaires abusent de leur titre pour commettre du trafic d'influence, de la corruption et des usurpations de fonction. « L'irresponsabilité protège le parlementaire de toute poursuite pour des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions. L'inviolabilité permet de poursuivre les députés et sénateurs, hors session, mais il faut une autorisation de poursuite ou d'arrestation du Bureau de l'Assemblée Nationale ou du



Razafinandraina Toussaint, chef du cantonnement forestier d'Amparafaravola confirme que le palissandre dans l'affaire Lanto Rakotomanga proviennent d'Andrebakely Nord. Crédit Photo Ismael Mihaja/Andry Rialintsalama

Sénat », explique Honoré Rakotomanana, ancien président du Sénat.

La lecture des Lois des finances révèle que chaque année, 3,5 milliards d'ariary sont alloués pour la Haute cour de Justice (HCJ). Près des trois-quarts de ces fonds sont consacrés aux indemnités des 11 membres de cette juridiction. Depuis son entrée en fonction en 2018, la HCJ a coûté 15 milliards d'ariary à l'État, et donc aux contribuables. Toutefois, cette juridiction est en « chômage technique » car les dossiers à traiter sont bloqués au niveau de l'Assemblée nationale. Des commissions d'enquête parlementaire ont été mises en place mais aucune décision de mise en accusation n'a été votée en cinq ans. Cela entretient la kleptocratie.

“

La tronçonneuse représente une possibilité d'abattre environ 8 500 ha d'arbres en une semaine.

Au-delà de ces défaillances structurelles, l'attitude impunie des députés est encouragée par le corporatisme des parlementaires. À travers un verset biblique, Christine Razanamahasoa, Présidente de l'Assemblée nationale, a rationalisé le scandale de Lanto Rakotomanga. « Que celui d'entre vous qui n'a jamais péché lui jette la première pierre ! », déclare-t-elle en se référant à Jean 8 :7 le 17 octobre 2022 devant la presse au Carlton en marge d'un atelier

sur les plastiques dans l'Océan Indien. Une phrase aux antipodes de son discours d'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale, prononcé le 19 octobre 2022. Elle avait rappelé à cette occasion que les députés ne devaient pas user et abuser de leur immunité parlementaire pour commettre des infractions. Elle a rappelé aux membres de la Chambre basse l'obligation de respecter le principe de la séparation des pouvoirs. Un discours à traduire en

acte car les députés, même hors session, ne peuvent être poursuivis qu'avec l'autorisation du Bureau permanent de l'Assemblée Nationale. Seulement, il se trouve que Lanto Rakotomanga fait partie de ceux qui autorisent ou non la levée d'immunité d'un député. Ainsi, au nom de l'égalité devant la loi, du courage et de la volonté sont requis pour infirmer la triste réputation de cette institution comme refuge de délinquants.

MATY MOMOKA VE NY RAHARAHAN LANTO RAKOTOMANGA ?

**Efa tamin'ny volana oktobra 2022 izany depiote Lanto
Rakotomanga izany no fantatra fa voarohirohy amin'ny resaka
fanodikodinana hazo sarobidy tao amin'ny faritra Alaotra
Mangoro. Andrasana hatramin'izao ny valin'ny fitoriana momba
ity solombavambahoaka voafidy ity, fa toa tsy hahitambaliny.
Moa ve lasa fitaovana entina hialokalofana ny “immunité
parlementaire” izay sitrahan’ireo olomboafidy araka ny
Lalampanorenana Malagasy? Moa ve ny solombavambahoaka
ambony lalàna ka hafa noho ny an’ny olompirenena rehetra ny
fitondrana ny raharahampitsarana momba azy ?**



KOLIKOLY SY FARITRA AROVANA : MILA VONJY ANJOZOROBE ANGAVO



ARYMISA RAKOTOBÉ
ANDRY RIALINTSALAMA
FAHENDRENA ANDRIAMANANARIVO

**Lasibatry ny tsindry
noho ny olan'ny
fananantany ny ala
arovana Anjozorobe
Angavo, tehezan'ala
sisa tavela amin'ny
ala atsinanana
aty amin'ny faritra
Analamanga. Potika
noho ny fanaovana
saribao ny ala, izay
saronan'ny kolikoly.**

4 1.000 ha no velaran'ny ala, izay ao anaty sokajy fahadimy amin'ny lisitry ny Union Internationale pour la Conservation de la Nature » (IUCN), antsoina hoe « paysage harmonieux protégé ». Izany hoe sady faritra arovana no misy olona mipetraka sy mivelona ao anatin'y. Mivelatra amin'ny faritra roa, Alaotra Mangoro sy Analamanga, ny faritra arovana, ary misy distrika telo ao anatin'y, dia Anjozorobe, Manjakandriana ary Moramanga, ary kaominina 12.

Raha ny tombana avy amin'ny ONG Fanamby izay mitantana io ala io, dia sahabo 60ha isan-taona ny ala ripaka ao anatin'ity faritra arovana ity. Mampihazakazaka ny fahasimbana ny fiakaran'ny filàna arina fandrehatra ao Antananarivo renivohitra. Amin'izay velarana ala 60ha potika isan-taona izay, dia ripaka noho ny tavy sy dorotanety ny 50 %, simba noho ny fanaovana arina

ny 40 % ary rava noho ny fanapahana hazo tsy ara-dalàna ny 10 %. Manazava Rafanomezantsoa Tojoniaina Eric, teknisiana misahana ny fiahiana ny ala, ao amin'ny ONG Fanamby, ao Mangamila : « Raha ny fiveloman'ny olona manoloana ny faritr'ala arovana iny, toy ny ato Anjozorobe ohatra, dia ny fanaovana arina no betsaka. Ary misy amin'ireo olona ireo no manao arina anaty faritra arovana. Ao ny mampiasa kininina fa ao kosa ny tena manapaka hazoala mihitsy mba hatao saribao. Izany rehetra izany dia vokatry ny fitomboan'ny filàna amin'ny arina ho an'ny mponina ao Antananarivo. » Anisan'ireo mponina mivelona amin'ny fanaovana arina i Nantenaina mivady, avy ao Mangamila. Ivelan'ny faritra arovana izy mivady no miasa, ary eo amin'ny volana septambra sy oktobra no tena mandeha ny tsena. « Raha fararano aloha ny olona ety dia tsy mivarotra hazo. Rehefa eo amin'ny fotoana fanetsana sy

ny fikarakaràna tanimbary, dia mivarotra hazo izy ireo, mba hazaohana volanjekika sy handoavana izay karama amin'ny fikarakarana tanimbary », hoy i Nantenaina.

Mpikarama manao tsangan-kitapo, izany hoe tsy miantoka hazo fa manangana fatana sy mitanika hazo ry Nantenaina. Mikarama aman'olona i Nantenaina amin'ny fanaovana arina. Manome hazo ny « patron » ary manome ny karama araka izay tsangan-kitapo vita. « Raha ny vinavina izao dia tokony hahavita eo amin'ny 30 kitapo izahay anio. Misy koa anefa ny efa komandy. Raha mamenno irony fiara 307 irony ny komandin'ny mpividy, dia eo amin'ny 50 kitapo no mila havoakanay. Raha fiara kamiao, dia 120 kitapo izay. Raha vao komandy mialoha dia manenjika isa izahay », hoy ihany i Nantenaina.

Fantatra(*) fa latsaka kelin'ny 250 000t ny hazo fandrehatra ilain'Antananarivo isantaona ary Maherin'ny 370.000t kosa ny arina, raha ny tarehimariky ny fanjifana nandritra ny taona 2018. Distrika telo eto Analamanga no mpamatsy an'Antananarivo, dia i Manjakandriana (76 381T/isantaona), Anjozorobe (15 685t/ isantaona) ary Andramasina (11 933t/taona). Ny tao Anjozorobe no nahazoana angombaovao mialoha amin'ny ahiahy momba tsy fanarahaman-dalàna ao anatin'ny faritra arovana, ao Vodivato.

13km mantsinanana, miala ao Mangamilä no misy an'i Vodivato. Eo ampototr'ilay vohitra hoe Ambatomanitrasina no mihorina ny tanàna. Rasamoelina, mpikambana komitin'ny ala sy ny



60ha isan-taona ny ala ripaka ao Anjozorobe Angavo. Ripaka noho ny tavy sy dorotanety ny 50 %, simba noho ny fanaovana arina ny 40 % ary rava noho ny fanapahana hazo tsy ara-dalàna ny 10 %.

tontolo iainana (Kasti) izay solontenan'ny "cantonment" ety ifotony no avy hatrany dianitsena anay. Gagasy hendiratrendratra ny ankabeazan'ny olona teo an-tanàna nivahiniananay : « Na dia isika miresaka izao, na koa hoe ny fiara entinareo izao aza dia efa mampiahiahny olona hoe sao dia polisin'ala ireo, na koa hoe sao dia olona avy amin'ny Fanamby ireo », hoy Rasamoelina, sady niteny mora.

MANAO FANGINTANY MBA HAMBOLENA KINININA

Rehefa natao ny fanamarinambaovao tao Vodivato, dia tratra mbola nidonan-tsetroka ireo fatana arina, tao anatin'ny faritra arovana, atsimon'Ambatomanitrasina. « Ireny hitanareo eny ambony tendrombohitra ireny izao dia fatana daholo. Eny amin'ny filohampokontany no maka alàlana raha hanao arina ety aminay. Rehefa izany dia mandalo eto amiko. Saingy iny faritra arovana iny anie ka tsy nanomezanay alalàna hanaovana fatana e ! », hoy Rasamoelina. Izany hoe : alain'ny olona

ny tany sy hazo anaty faritra arovana, mba hanaovana fatana arina, ho fivelomana.

Misy ny faritra efa voavoly kininina azo avadika ho arina. Voafehin'ny lalàna sy ilàna fankatoavan'ny tomponandraikitra hatrany ny fitrandrahana izany, saingy : « Sahala amin'ilay ala arovana ihany e ! Mangalatra foana ihany izy. Izahay mantsy tsy manome permis na alàlana hitrandraka eny » hoy ny tarainan'ity mpikambana Kasti ity, izay niaiky fa saro-pehezina ity sehatra ity.

Tsy ara-dalàna avokoa izany ireo fatana midonantsetroka anaty ala sy antampon-tendrombohitra manomorona ny tanàna ao Vodivato. Lasa fomba fanao ao Vodivato sy manodidina ny fangintany, izany hoe famaritana sy famaboana tany tsikelikely ao anatin'ny faritra arovana. « Fomba ataon'ny olona ety izao ohatra ny manaisotra ny ala gasy dia manolo kininina eo amboniny mba hamaritana ny fangintany. Ohatra : mahita ala izy, dia teveziny, dia voleny kininina, dia mizaha

(*) Loharano : tatitra nataon'ny Unité de Coordination du Programme d'Appui à l'Agrosylviculture (UCP ASA), 2018



Ny voly vary sy arina fandrehatra no fiveloman'ny mponina eto Angavo Anjazorobe
© Thierry Manantena



Alain'ny olona ny tany sy hazo anaty faritra arovana, mba hanaovana fatana arina, ho fivelomana.



mpanambola izy dia amidiny ny hazo. Tsy misy taratasy izany varotra izany fa ambava ihany. Very vola fotsiny raha tonga ny Fanjakana !».

360 GONY ISAN'ANDRO...

Mpandrahahara no voalaza fa mampiasa vola ao ambadik'izany fitrandrahana izany. Manazava Rasamoelina : « Ohatra hoe manome 200.000 Ariary ny mpanambola iray. Dia apetrany amin'ny mpanao fatana, dia mandray arina izy ho takalony. Anjaran'ilay olona mandray ny lelavola no manao izay azahoana tany sy hazo hanaovana saribao ». Misy vokany anefa izany. Hattrizay, nisy loharano nahatondraka ny tanimbary manodidina ny teto Vodivato. « Ritra tanteraka izy izao, satria fohan'ny kininina ny rano », hoy Rasamoelina.

Mandritra ny fotoana fanetsana no mampitombo ny fanamboarana saribao. « Amin'izany fotoana izany, dia saika isan'andro no misy kamiao telo raha kely indrindra, mitsofoka aty aminay, maka komandy saribao. Ny kamiao iray mitondra 100 hatramin'ny 120 lasaka. » Izany hoe eo amin'ny 360 gony eo ho eo, isan'andro no miala ao Vodivato. Raha ny fanazavan'ireo mpanao fatana sy tsangan-kitapo, dia azahoana vokatra 150 gony ny ala kinina mirefy 1ha. Raha kajiana, dia ala kininina 2,5ha navadika ho saribao no taterin'ny kamiao telo isan'andro, ho an'ny ao Vodivato sy ny manodidina.

SARIBAO, VADIN'ASA !

Mpikambana Kasti ao Fierenana, akaikin' Vodivato, kosa i Randriamiharoisa Théogène, Manakaiky ala kokoa ny ao Fierenana, saingy tsy ahitana ala zanatany intsony manodidina azy. Ao amin'ny faritra sahanin-dRandriamiharoisa ohatra, dia misy hazo in-droa na in-telo efa notapahana. « Misy tompony ireo hazo ireo. Misy avy any Vodivato ireo tompony ireo, izay sady tompona tanimbary ety aminay koa. Nisy dorotanety tety, dia navadikin'ny olona ho ala kininina rehefa avy eo. »

Mamboly vary Randriamiharoisa, toy ny tantsaha rehetra. Saingy, miharatsy isan-taona ny vokatra, ary na dia maniry hanitatra ny famboleny aza, tsy afa-manoatra. Mitady hevitra hampitomboana ny an-tanana ny



60 ha isan-taona ny ala ripaka noho izany fanaovana saribao eto Anjozorobe Angavo.

Crédit photo : Ary-Misa Rakotobe/Fahendrena Andriamanarivo

mponina, ary matetika dia ny fanaovana saribao no safidiny. « Vadin'asa no tena mety amin'ny fanaovana saribao fa tsy afaka atao tena asa ivelomana. Raha misy milaza amiko hoe eroa misy kininina dia tena hataoko tokoa, mba ho sitrany ahay. Efa kely ny fambolena koa ! », hoy ity Kasti ao Fierenana ity.

Mifameno ny filàna. Andaniny, miakatra hatrany ny tinady ao Antananarivo. Ankilany, ireo tantsaha, sahirana,

mihazakazaka mikarama manao saribao. Vokany : sarotra ny fiarovana ny ala !

KOLIKOLY AMIN'NY LALAN'NY RN3

Tsy tranga maningana ny eto Vodivato. Saika nahitana tranga toy izany daholo ireo tanàna manamorona ny tehezanala ao Anjozorobe. Malaza ho manao kolikoly ny mpandrahahara amin'io sehatra io, hoy ny loharanom-baovao iray izay nisafidy tsy ho tononina anarana, avy ao amin'ny kaominina Tsarasaotra. « Ny tena olana dia ry zareo manampahefana manao kolikoly, satria misy olona manana kamiao 4 izao, ireo kamiao ireo anaovany risoriso 200.000 Ariary isanisany isambolana. Hany ka raha hiantso ny tomponandraikitra eny amin'ny servisin'ny fiarovana ny ala momba ny tranga hitanao ianao, dia ho arirarirany eny fotsiny. Lazainy fa lavitra no misy azy ka tsy afaka hanao inona. Anontiany ny laharan'ny kamiao, dia milaza ilay laharana ianao, dia valiany hoe « tsy tratranay izany, lavitra no misy anay ! ». Efa fantany anefa fa io ny laharan'ilay kamiao nanaovan'ny tompony ilay kolikoly 200.000 Ariary, ka tsy ho sakanany. Henjana be aty e ! »

Amin'ny 8 ora alina no miala ao Antananarivo ny kamiao, mihazo ny lalampirenena fahatelo (RN3). Mitsofoka amin'ireo tanàna manamorona ala izy ireo ary any amin'ny misasak'alina no manangona ny saribao hazoala, notaterin'ny vatandehilahy avy any anaty faritra arovana. Mangirandratsy, tokony



**Ao Mangamila no
« diovina » ny saribao
azo tamin'ny fomba
tsy ara-dalàna, ary
afangaro amin'ny
saribao kininina ara-
dalàna sy nahazo
« laissez-passer ».
Izay vao entina mihazo
an'Antananarivo.**

ho amin'ny 5 ora maraina indray, no mivoaka amin'ny RN3, avy eo Analabe na Ampotaka, samy tanàna akaiky an'i Mangamila. Eo no « *diovina* » ny saribao azo tamin'ny fomba tsy ara-dalàna, ary afangaro amin'ny saribao kininina aradalàna sy nahazo « *laissez-passer* ». Izay vao entina mihazo an'Antananarivo.

Manamafy izany ny ONG Fanamby : « *Matetika dia amin'ny alina foana ry zareo no miainga avy any anaty ala any. Dia eo Mangamila ireo kamiao no mivoaka, ary mandeha miakatra ho any Antananarivo. Amin'ny Vodivato iny izao misy toerana fakàna saribao, fa misy koa tanàna tena ankodahoda ihany koa. Voararan'ny lalàna ny fitondrana ny vokatra azo avy amin'ny fitrandrahana ala na produits forestiers, amin'ny andro alina. Tsy azo atao izany, eo anelanelan'ny amin'ny 6 ora hariva sy amin'ny 6 ora maraina* », hoy ny fanampim-panazavana avy amin-dRafanomezantsoa Tojoniaina, teknisiana amin'ny fiarovana ala.

ANJOZOROBE ANGAVO : SOS 1034-BB !

Araka ny sampandrahaharan'ny fandrefesantany (topographie) ao Anjozorobe dia mitondra ny laharana 1034-BB ny toerana itrangan'ny fandikan-dalàna ao Vodivato. Nangatahana ny « certificat d'immatriculation et de situation juridique» mifandraika amin'izany. « Mbola tsy nisy ny famindrana na affection natao tamin'ny anaran'ny Ministeran'ny Tontolo lainana, na koa tamin'ny anarana ministera hafa, raha Angavobe no resaka », hoy ny fanazavan'i Zafisoa Tiandrainy Félice, izay mpanaramaso ny



fanantanany ao Anjozorobe. « *Misoratra amin'ny Fanjakana Malagasy ny tany 1034-BB. Mbola tsy voafaritra anatin'io tany io noho izany ny faritra misy ny ala arovana* ».

Miteraka olana izany tsy famaritana azy ho faritra arovana izany: « *Maro ireo olona nahazo tany anaty ala arovana, ary dia mbola mitohy ny fangatahana. Ry zareo tomponandraikitra amin'ny fanantanany koa sahirana satria mbola manana zo feno ilay olona hangataka ilay tany, raha mbola tanimpanjakana madiodio ilay izy fa tsy mbola nafindra tamin'ny ministera mpiahy, hany ka tsy hitan'ny tomponandraikitra ny fomba handàvana. Lasa betsaka ny olona mahazo tany, ampiasaina hanaovana saribao kininina, na ho an'ny filàny hazo manokana.*

Misy faritra tena misy aditany, izay mampifanolana ny fitantanana ny ala arovana sy ireo fokonolona ifotony. »

Tamin'ny taona 2006 no napetraka ho faritra arovana vonjimaika ny tehezan'ala ao Anjozorobe. Ny 28 aprily 2015 izy no nahazo ny sata fiarovana maharitra araka ny didimpanjakana n°2015-763. Fito taona aty aoriania, tsy mbola vita ny famaritana ny faritra arovana noho ny tsy fahavitàny ny fanoratana ny tany amin'ny Ministera miahys ny Tontolo lainana. Mampanahy ny hoavin'ity ala ity, satria an-jatony ny fangatahana tany nataon'olontsotra, izay samy milaza fa nanamainty molaly tamin'ny alalan'ny fambolena kininina ao anatin'ny ampanhan'io faritra arovana io avokoa.

SOS ANJOZOROBE ANGAVO

Dans l'Analamanga, l'aire protégée Anjozorobe Angavo est le dernier vestige relié à la forêt de l'est de Madagascar. Aujourd'hui minée par des activités de charbonnerie illégale et des pratiques de corruption, cette forêt de 41 000 ha figure dans la catégorie des paysages harmonieux protégés de la liste de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN). On estime que la destruction forestière dans cette zone est de 60 ha par an, essentiellement due à la demande en bois et en charbon d'Antananarivo, mais aussi par les feux de brousse, les cultures sur brûlis et les coupes illégales. A cela s'ajoute la confusion née de la gestion foncière des lieux qui ouvre la voie à des accaparements illicites.



ECONOMIE



LIGNE FERROVIAIRE FCE : UN TRAIN DANS LE GOUFFRE



CYNTHIA RAHELINDISA
FAH ANDRIAMANARIVO
FRÉDÉRIC LESNE

La direction collégiale de la FCE s'attèle actuellement au redressement de la ligne ferroviaire Fianarantsoa Côte Est ou FCE. Cette structure a été mise en place depuis le mois de mars 2023 suite aux problèmes liés à la gestion et à l'exploitation de ligne. En novembre 2021, la locomotive BB 246, la seule en marche est tombée en panne, et la société a été mise à mal. Elle n'arrivait plus à payer ses employés qui ont déclenché une grève en juillet 2022. Le transport ferroviaire était à l'arrêt total depuis le mois de juillet 2022 en juin 2023, d'après les explications d'un membre du comité de redressement de la FCE.

La réouverture de la ligne Fianarantsoa – Manakara a été officialisée le 15 juin 2023, alors que la portion

qui relie Fianarantsoa à Sahambavy et Manampatrana a été déjà opérationnelle depuis le 10 avril 2023. Le train a quitté Fianarantsoa le 15 juin 2023 à 9h du matin avec une centaine de passagers à bord. Il est arrivé à Manakara le 16 juin à 3h du matin. Il a fallu 16h pour faire le trajet de 163 km. Par ailleurs, le train a déraillé à trois reprises pendant le trajet à cause de la vétusté des voies, selon le témoignage d'un passager et qui a été confirmé par deux autres membres du comité de redressement. « Ce déraillement témoigne de l'étendue du redressement nécessaire après la mauvaise gestion d'exploitation », a souligné un membre de la direction collégiale de la FCE qui a voulu garder l'anonymat.

Corruption, abus de pouvoir, népotisme, détournement d'argent, détournement de matériels et de biens de la société. Telles sont les causes du problème de gestion de la ligne ferroviaire FCE citées par nos sources. Qu'en est-il vraiment de ces problèmes ? Nous avons mené notre enquête de février 2022 à juin 2023. La majorité des personnes que nous avons rencontrées s'accordent à dire que la gabegie a conduit la FCE dans un gouffre immense. Par contre, les langues ne se délient pas totalement au moment de nommer les coupables. La peur d'être privé des petits avantages dans les magouilles est plus forte chez les uns, alors que les autres témoins craignent pour leur avenir professionnel, voire leurs vies.



AU MOINS 1 MILLIARD D'ARIARY DE MANQUE À GAGNER

La ligne FCE dessert 19 communes rurales entre Fianarantsoa et Manakara. Sept de ces communes, situées entre les gares d'Ampitambe et Tolongoina et entre les gares de Manampatrana et Sahasinaka, sont totalement isolées sans le transport ferroviaire. La vie de millions d'habitants dépend du service de la ligne FCE, notamment le transport des produits locaux et l'évacuation sanitaire.

Les recettes du transport des marchandises et des voyageurs ainsi que la location des terrains et emprises de la FCE constituent les deux principales sources financières de la ligne ferroviaire depuis toujours, explique un ancien responsable financier de la FCE. Pendant les temps de prospérité de la société, l'exploitation de transport de marchandises et des voyageurs assurait à elle seul les 80% des sources de revenus de la société, tandis que 20% sont issus de la location de terrain et emprises. Auparavant, la FCE encaissait 21 millions d'ariary de bénéfices par semaine, en moyenne, pour le transport de marchandises et de voyageurs seulement.

Le train effectuait trois boucles hebdomadaires : trois voyages aller et retour Fianarantsoa-Manakara pour une recette de 12 millions ariary par boucle. Les dépenses étaient évaluées à 5 millions ariary, constituées en majeur partie par le carburant. Selon les calculs, la société bénéficiait d'un gain d'un minimum de 7 millions d'ariary par boucle. Si on totalise donc les manques à gagner de la FCE pendant les 12 mois d'arrêt de l'exploitation, à partir du mois de juillet 2022 en juin 2023, elles s'élèvent à 1 008 000 000 ariary.

La société n'est pas l'unique perdante dans l'histoire. La population souffre également de l'arrêt des trains : des tonnes de produits locaux sont avariés, puisqu'ils ne trouvent pas de preneurs sur les marchés locaux. « Les paysans ne sont pas les seuls bénéficiaires si la ligne ferroviaire est en bon état, mais les consommateurs Fianarais profiteront aussi de la baisse de prix puisque le marché serait inondé par les marchandises, loi de l'offre et de la demande oblige », soutient

Claude Ranaivojaona, vice-président de l'Association des détenteurs d'intérêt de la FCE ou ADI-FCE, qui regroupe les bénéficiaires de la ligne FCE. Une des rares sources qui a accepté d'être cité dans notre enquête.

LES MOTS MANQUENT

Outre sa responsabilité au sein de l'association ADI-FCE, notre interlocuteur, Claude Ranaivojaona est non moins un opérateur économique dans le tourisme, à Manampatrana dans le district d'Ikongo, une des 19 communes rurales desservie par la ligne FCE. Depuis l'arrêt de l'exploitation, Ranaivojaona a choisi de changer d'activité à Fianarantsoa. « Je n'ai pas à avoir peur de vous parler. Je ne fais que mon devoir en vous partageant mes témoignages » a-t-il répliqué à notre demande d'interview en nous accordant un entretien, en mai 2023.

Après deux heures de conversation, Ranaivojaona, très ému, continue à nous livrer ses témoignages tout en faisant les cents pas et des gestes imitant celles des contrôleurs de la ligne FCE quijetaient par-dessus bord les marchandises transportés illicitement, avant d'entrer à la gare de Fianarantsoa. Les frais de ces marchandises étaient empochés directement par les contrôleurs et seraient partagés avec d'autres agents de l'administration dont un ancien directeur de leur réseau. Brusquement, il s'immobilise et reprend place dans son fauteuil. Souffle coupée, Claude Ranaivojaona enlève ses lunettes, laisse voir ses larmes, et tente tant bien que mal de dissimuler sa douleur. Les mots lui manquent pour décrire la situation chaotique de la FCE.

Claude Ranaivojaona a révélé une des magouilles perpétrées à la FCE pendant des années. Le fait a été confirmé par deux syndicalistes à la FCE qui ont voulu garder l'anonymat. Le réseau a été soutenu par un ancien directeur qui assurait également sa protection.

RÉSEAU INTERNE

Ces gens étaient en quelques sortes des intouchables malgré leurs actes. Ce sont les mains qui nourrissaient l'ancien directeur même. « Comment expliquez-vous qu'avec un salaire d'un simple directeur, il peut s'offrir une villa

somptueuse d'une valeur de plusieurs centaines de millions à Fianarantsoa et d'autres constructions dans son village natal ? Et pire encore, n'est-ce pas un peu louche quand, des agents de la FCE qui se plaignaient de leurs modestes salaires offrent une voiture 4X4 en guise de cadeau d'anniversaire à un ancien directeur ? », se demande l'un de nos syndicalistes face à ces indices qui laissent planer le doute.

« Le népotisme dans le recrutement des membres de la famille de l'ancien directeur était flagrant », ont témoigné plusieurs sources interrogées à Fianarantsoa. Les explications de Jacky Gabriel Rambelontsalamaniriana, ancien Administrateur Délégué (AD) du réseau national de chemin de fer malgache RNCFM (*), lors d'un entretien en juin 2023 (*), a corroboré ces témoignages.

« Le gel de recrutement des nouveaux agents n'est pas encore levé. C'est une recommandation de la Banque mondiale vis-à-vis de la mise en œuvre de la politique du désengagement de l'Etat, adoptée par Madagascar depuis 1992. Mais force est d'admettre que le personnel vieillit et la société FCE se trouve en pénurie de technicien. Le directeur de la FCE a été autorisé à recruter des techniciens sur avis du ministre des transports, mais ce recrutement n'a pas répondu aux réels besoins de la société. Au lieu de renforcer l'équipe technique, l'ancien directeur a opté pour le renforcement du personnel administratif en recrutant les membres de sa famille » a expliqué l'ancien Administrateur Délégué du RNCFM.

Autre affaire, l'achat de carburant de 13 000 litres d'un montant de 105 millions d'ariary auprès d'un opérateur pétrolier est, actuellement en cours, d'après plusieurs sources syndicales. Interrogés sur le dossier, les membres de l'actuelle direction collégiale et du comité de redressement avouent ne trouver aucune trace de ce contrat. D'après l'ancien AD du RNCFM, la sélection d'un tel fournisseur doit répondre à une procédure dont le lancement d'un appel d'offre ouvert. « La procédure était-elle respectée lors du recrutement de ce fournisseur ? D'après mes sources au sein du ministère des transports, un haut responsable au niveau du ministère et non moins gérant propriétaire de plusieurs stations d'essence de la même société à Antananarivo serait en connivence



Le villa de l'ancien directeur mis en cause, baptisé « le château » par ses voisins

avec cet ancien directeur dans le choix du fournisseur pour la FCE » a souligné l'ancien Administrateur Délégué.

QUID DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE COTISSE ?

La location des terrains et emprises est un revenu réglementaire et légal de la FCE, selon les explications du directeur par intérim de la FCE, en exercice en mars 2022. La location est régie par un contrat en bonne et due forme avec le locataire, mais à titre précaire. Théoriquement, la FCE peut à tout moment résilier le contrat et les terrains lui reviennent en dans le cas où la société en a besoin pour des raisons liées à l'intérêt du développement de l'exploitation.

Pourtant, la mise à la disposition d'une portion de terrain, dans l'enceinte de la gare FCE, à la société de transport Cotisse inquiète plus d'un. La société y effectue actuellement une construction imposante. Cette portion fait partie de la propriété dite « La Vallée », titre foncier n° 611-V et appartenant à l'Etat malgache et ne faisant objet à aucun procédé de mutation ni de morcellement, selon notre vérification auprès du service des domaines à Fianarantsoa, en juin 2023. L'on se demande si le contrat de location avec Cotisse est vraiment à titre précaire et remplit les conditions requises.

Selon les informations recueillies pendant

notre descente sur terrain en février 2022, un permis de construire aurait été livré par la commune urbaine de Fianarantsoa par le biais de son service de l'urbanisme. Une plaque installée sur le chantier, le mois de mars 2022, a confirmé la délivrance de ce permis suivant l'arrêté municipal n°35 CU/F/CAB, en date du 14 juin 2017. Pour l'intérêt de l'enquête, la vérification au sein du service urbanisme de la commune urbaine de Fianarantsoa était incontournable. Or, l'arrêté s'avérait fictif : son numéro ne figure pas dans le registre de délivrance des autorisations correspondant à la date du 14 juin 2017. Le responsable du service de l'urbanisme a nié en bloc son implication dans la délivrance du permis de construire. « *En vertu de la loi 2015-052 du 16 décembre 2015 sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat, la commune n'est pas habilité à délivrer un permis de construire pour un bâtiment identique à celui de la Cotisse et dont le coefficient d'emprise du sol est supérieur à 1000 m². Le permis de construire devrait être délivrée au niveau du ministère de l'aménagement du territoire » a rétorqué le responsable du service de l'Urbanisme. Ordre a été donné de suite, par le service de l'urbanisme, pour démonter la plaque de l'autorisation sur le chantier.*

COTISSE N'A PAS RÉPONDU À L'APPEL DU COMITÉ

Malgré l'absence d'un plan de

redressement, des initiatives ont été prises au sein du comité de redressement de la FCE pour entamer le processus d'assainissement de la gestion interne de la société. La première étape étant de réunir tous les locataires de terrains et emprises de la FCE afin de mettre à jour les données y afférent, le 14 juin 2023. D'après une source au sein du comité, 194 locataires, issus de la commune urbaine de Fianarantsoa et de la commune rurale d'Ambalakely, ont assisté à cette réunion. Selon les inventaires, 163 d'entre eux ont payé régulièrement leur loyer tandis qu'une bonne trentaine de locataires sont en situation d'irrégularité vis-à-vis de leur paiement, depuis 2016 et 2017.

A partir de ce premier résultat de l'inventaire, l'on se demande sur la situation de la société Cotisse par rapport au paiement de son loyer dans le cas où elle bénéficie encore d'un contrat de location avec la FCE. La société est-elle solvable ? Son absence à cette réunion confirme-t-il les bruits qui circulent dans la coulisse selon lesquels un bail emphytéotique de 30 ans aurait été conclu entre l'Etat malgache et la société Cotisse ? Ces questions restent sans réponse au niveau local.

IMPUNITÉ ?

D'après les deux syndicalistes rencontrés à Fianarantsoa en mai 2023, des plaintes sont déjà déposées à l'encontre de cet ancien responsable et ses sbires de la



FCE par rapport à ces magouilles et ces vols de tout genre, mais restant toujours sans suite. Interrogées, plusieurs de nos sources ont assuré qu'elles avaient été déposées auprès du Bureau indépendant de la lutte contre la corruption (Bianco), bureau territorial de Fianarantsoa par rapport à ces accusations impliquant l'ancien directeur de la FCE.

Le directeur du Bianco Fianarantsoa a accepté de recevoir les journalistes de Malina dans son bureau situé à Tanambao Fianarantsoa en mai 2023. Olivier Ratsimbazafy, directeur régional du Bianco Fianarantsoa a désavoué les employés en soulignant qu'aucune plainte n'a été reçue au sein de son bureau. « Certes, il y a un dossier à l'encontre de ce directeur déposé au Bianco, mais ceci n'a rien à avoir avec la société FCE », a-t-il indiqué.

Joint au téléphone, l'ancien directeur mis en cause a été sollicité de s'exprimer sur le sujet mais s'opposait fermement à publier ses propos. « Si jamais vous osez publier mes propos, je n'hésiterai pas à réfuter catégoriquement que cette conversation n'a jamais eu lieu » a-t-il menacé à l'autre bout de la ligne, après une bonne trentaine de minutes d'entretien.

DES MILLIARDS DE DETTES

L'actuelle direction collégiale de la FCE peine à assurer le redressement de la société FCE, bien que le résultat financier du voyage inaugural du 15 juin 2023 ait été satisfaisant avec ses 7 millions d'ariary de bénéfices. D'après les explications d'un membre de la direction collégiale, il est incertain de pouvoir maintenir le rythme à cause de la vétusté des voies. « Techniquement, des travaux de réhabilitation totale des voies doivent s'effectuer, au moins, tous les 15 ans. Alors que le notre n'a jamais connu ces travaux depuis 87 ans », a-t-il avoué avec impuissance.

« En outre, plusieurs milliards de dettes causées par la gabegie doivent être payées. Les dettes actuelles de la société FCE s'élèvent à environ 2 milliards ariary. En l'occurrence, 105 millions ariary à la société pétrolière Galana et celle de la Jirama estimé à 35 millions ariary. Le salaire impayé du personnel est de 1 600 000 000 ariary pour 16 mois de travail » nous a confié ce responsable au sein de la direction collégiale de la FCE.

Jusqu'en mi-juin 2023, aucun plan de redressement n'a été établi ni validé alors que le comité de redressement, une structure chargée de faire le contrôle et le suivi des travaux à effectuer est déjà mise en place. Implicitement, aucun plan financier n'est encore disponible pour

assurer ce redressement. « Force est d'admettre qu'on navigue complètement dans le brouillard sans visibilité, aucune », a conclu ce membre de la direction collégiale de la FCE.

87 ANS D'HISTOIRE ET D'AMOUR

La FCE est une société d'Etat, la seule qui constitue, actuellement, le RNCFM, après la mise en concession des lignes Antananarivo Antsirabe (TA), Antananarivo Côte Est (TOE) et Moramanga Lac Alaotra (MLA) du réseau Nord au profit de la société Madarail.

La construction de la ligne ferroviaire FCE a duré sept ans, de 1929 en 1936, pendant la colonisation. Outre son importance économique, la FCE abrite également des valeurs historique et culturelle. Elle se différencie par ses ouvrages d'art, en l'occurrence le tunnel d'Ankarampotsy qui est le plus long à Madagascar, mesurant 1km entre les gares de Madiorano et Andrambovato. Historiquement, 5 000 hommes ont perdu la vie lors de la construction du tunnel. Ces hommes travaillaient de force lors du Service de la Main d'œuvre des Travaux publics d'Intérêt Général (SMOTIG), durant l'époque coloniale. Une des raisons pour lesquelles la population riveraine attache de l'importance voire une certaine affection à cette ligne ferroviaire. Les bénéficiaires la considèrent comme un héritage collectif.

Genèse d'une déliquescence

A la retraite depuis 2012, Jacky Gabriel Rambelontsalamaniaina, ancien Rambelontsalamaniaina, avait continué à administrateur délégué du réseau national exercer en sa qualité de conseiller technique des chemins de fer Malagasy (RNCFM) nous et de consultant en matière de transport avait livré, dans une interview en mai 2023, ferroviaire au sein du ministère des transports ses points de vue sur l'état actuel de la ligne et des organismes non gouvernementaux. FCE, tout en retracant une histoire qui A hauteur de ses 71 ans et ses 42 années explique la genèse d'une crise répétitive au de services envers les chemins de fer, sein de cette société d'Etat mise à mal par la il demeurait un bon technicien, fervent mauvaise gestion. Il avait occupé ce poste défenseur des cheminots et adepte depuis juillet 2002 jusqu'à son limogeage du franc-parler dans ses propos. Jacky en mai 2023, puis son décès en juillet.



Jacky Gabriel Rambelontsalamaniaina, ancien administrateur délégué du RNCFM, décédé en juillet 2023.

« Il est important de retracer l'histoire pour que nous puissions mieux comprendre la situation » a-t-il lancé au début de notre conversation. Après la crise politique de 2001, tous les réseaux ferroviaires du RNCFM se trouvait ankylosé, sauf la ligne FCE qui a pu tenir la tête hors de l'eau grâce aux soutiens du gouvernement américain à travers des projets financés par USAID, en l'occurrence CAP USAID, Landscape Development Initiative et le projet « FCE Réhabilitation » ou FCER soutenu par la Banque mondiale et le projet Business and Market Expansion (Bamex).

En 2002, par souci d'empiétement de responsabilité avec le projet qui risquait de générer un conflit de décision dans la gestion de la FCE, l'on a décidé de procéder à une délégation de pouvoir. Ainsi, les responsables de la FCE avaient gagné plus d'autonomie dans leurs décisions tandis que la responsabilité de l'administrateur délégué de la RNCFM a été réduite à un simple travail de routine dans le traitement des dossiers des agents partant pour leur retraite.

Parallèlement, la procédure de la mise en concession du couple « Port maritime

de Manakara – FCE » a été entamé pour rendre effective la politique de désengagement de l'Etat, initiée depuis 1992 et pour améliorer la gestion de l'exploitation de la FCE.

En 2005, après le lancement de l'avis d'appel d'offre ouvert pour les concessionnaires, le consortium Madécasse - Mer Austral a été annoncé société adjudicataire du marché public avec une meilleure offre financière qui aurait été élevée à 200 000 dollars, selon des articles publiés dans les colonnes des quotidiens nationaux en 2006. Le processus a été interrompu au niveau de la signature de l'attribution du marché, sur un fond de conflit d'intérêt politico-financier. « Le gouvernement malagasy sous le régime de l'ancien président Marc Ravalomanana s'opposait à la privatisation de la FCE. C'était le président Ravalomanana en personne qui a déclaré que la FCE n'est pas à concéder » a affirmé l'ancien administrateur Délégué du RNCFM. La mise en concession de la FCE n'a jamais abouti. Une autre source, ancien expert du projet FCER a confirmé cette version en dénonçant l'existence d'un projet de rebranding connu sous le nom « Tiko rail », en 2005, qui aurait

envisagé un changement d'enseigne de la ligne ferroviaire Fianarantsoa – Manakara à la couleur de la puissante firme de l'ancien président Marc Ravalomanana. Trois directeurs se sont succédé à la tête de la FCE, depuis cet échec de la mise en concession jusqu'à la mise en place de l'actuelle direction collégiale. Face aux problèmes de gestion dénoncés par les actuels employés de la FCE, Jacky Gabriel Rambelontsalamaniaina n'exclut pas l'existence des « mains invisibles » qui influencent la prise de décision au niveau de l'administration.

« Il est un peu exagéré de faire porter la responsabilité sur une seule personne comme l'ancien directeur mis en cause dans cette enquête. La gestion de la FCE est toujours gangrenée par des magouilles et de corruptions de tous genres. Ces mains invisibles qui tirent les ficelles dans l'ombre continuent toujours d'agir pour leur propre intérêt. Les responsables locaux ont profité de la délégation de pouvoir pour abuser de leur autonomie dans la gestion de la FCE. Nombreux sont les décisions prises pour servir des intérêts divergents issus de plusieurs foyers de conflit politico-financier. L'acquisition des quatre nouvelles locomotives controversées pour la FCE en est un exemple concret. C'est un secret de polichinelle ! », a confié cet ancien administrateur délégué du RNCFM.

La déliquescence de la FCE s'explique par la vétusté des infrastructures, le manque cruel d'entretien et la mauvaise gestion de l'exploitation, gangrenée par la corruption. Des intérêts de plusieurs milliers des usagers en sont des otages. A l'avis de Jacky Gabriel Rambelontsalamaniaina, la relance du processus de mise en concession est la seule issue pour sauver la situation face à la gabegie administrative qui récidive depuis des années. La solution soulève une autre question. Avec l'état actuel de la société, les investisseurs risquent-ils de s'y intéresser ?





RIO TINTO QMM : DES RISTOURNÉS DÉTOURNÉES



ANDRY RIALINTSALAMA
FAH ANDRIAMANARIVO
ARY-MISA RAKOTOBÉ

Qit Minerals Madagascar (QMM) est une filiale du géant minier Rio Tinto. La compagnie se positionne comme un acteur majeur de l'économie nationale malgache. Selon une brochure disponible sur son site web, les investissements de cette entreprise ont dépassé le milliard de dollars depuis son installation à Madagascar. Dans la phase d'opération, l'activité minière emploie directement 2.000 personnes dont 97 % sont des Malgaches.

Toutefois, le développement de l'entreprise a été ponctué par de vives tensions. La lecture des événements fait ressortir une crise cyclique. Avec l'analyse de la récurrence de ces crises, il est permis de caricaturer un schéma type des événements des contestations. Manifestations, blocage de la route d'accès à l'usine, intervention des forces de défense et de sécurité, quelques arrestations, résolution des différends à l'issue de « dialogues ouvertes et constructives axés sur la légalité, la pérennité, l'équité et le respect des intérêts de chaque partie ». Il en découle des protocoles d'accord déclinés en plans d'action puis en contrat-programmes. À quelques variantes près, ces différentes évolutions des contestations ont été observées du plus ancien au plus récent, sans être exhaustif, aux événements de 2010, 2013, 2018 et 2022. Mis à part la similarité de l'enchaînement des événements, l'analyse des motifs des manifestations a fait ressortir un

dénominateur commun : la frustration des communautés impactées par les activités minières.

FRUSTRACTIONS

Ambanihampy, est une localité sise à une vingtaine de kilomètres au nord de Taolagnaro, chef-lieu de la région Anosy. Le village domine un paysage de carte postale avec une mer calme, du sable fin à perte de vue, des cocotiers, de la verdure longeant les berges de l'embouchure d'Ambavarano. Perchées sur une petite colline, une trentaine de maisons en bois, coiffées de feuilles de ravinala forment le village. À notre venue, plusieurs dizaines d'enfants et quelques femmes et d'hommes nous regardent avec curiosité et appréhension. Ignorant cette effervescence, Aurlette, 64 ans tisse une natte dans sa petite maison.

Assise par terre, un pagne autour de la hanche, Aurlette lève à peine les yeux. Elle soulève avec ses doigts une rangée de

mèche de mahampy, joncs de marécage. Elle insère une autre et serre les mailles. Elle raconte revenir d'une longue marche de cinq heures pour chercher du mahampy. Auparavant, il lui suffit d'aller à Ambavarano pour en cueillir. « *J'ai appris à tresser avec ma mère et j'en ai fait un métier. Je ne sais pas en faire d'autres. Mais depuis quelques années, il est de plus en plus difficile de trouver du mahampy dans mon village. Tout a été détruit* », soupire-t-elle.

Rasoa est agricultrice. Elle complétait son revenu par la vannerie. Cette résidente de Mandromondromotra ne cache pas son amertume. « *Je cultive du riz et du manioc. En attendant les récoltes d'une durée de six mois à une année, c'est la vannerie à partir des mahampy qui constituait l'essentiel de mon revenu. Cela a permis d'assurer les dépenses lors des funérailles, de couvrir les factures de l'hôpital ou simplement d'acheter des habits. Actuellement, il n'y a plus de mahampy. Si un sinistre se produisait, on serait obligé de vendre des rizières, ou de céder marmite et vaisselles pour assurer les dépenses.* »

En effet, le projet Ilménite de Rio Tinto/Qit Minerals Madagascar (RT/QMM) impacte directement le quotidien de la population résidant aux environs immédiats du site minier, comme les communes de Mandromondromotra, d'Ampasy Nahampoana et de Taolagnaro. Une enquête de perception menée par le réseau Publiez Ce Que Vous Payez Madagascar (PCQVP MG) auprès des villageois de ces localités en 2022 fait ressortir trois changements importants. D'après les villageois, leur environnement naturel se serait dégradé, ils auraient moins d'accès aux produits forestiers ainsi qu'au mahampy, la qualité de l'eau se serait dégradée entraînant des problèmes de santé. Les moyens de subsistance au quotidien se seraient également amoindris. Quant à la terre, elle serait de moins en moins accessible, y compris les terrains de parcours des zébus et le sol serait moins fertile. Par ailleurs, une étude menée par Randrianarisoa en 2021 démontre que les villageois des communes adjacentes à la mine, ont perdu environ 45 % de la valeur de leurs revenus antérieurs depuis le début de l'exploitation.

DES INÉGALITÉS

Pourtant, RT/QMM déclare injecter 2,2 millions de dollars annuellement en faveur de l'environnement et des communautés. La compagnie finance entre autres des projets à titre de compensation écologique dans des zones en dehors du site minier comme la forêt Tsitongambarika, notamment la zone d'Ampasy/Ivohibe (Bemangidy) ou le vestige de forêt littorale d'Agnalazaha, district de Farafangana. Dans les trois communes concernées par l'exploitation minière, les communautés bénéficient des projets de développement.

En effet, QMM a initié des programmes communautaires pour accompagner les communautés touchées par les opérations minières « *afin de permettre d'assurer ses obligations légales et de maintenir son permis social d'opérer de façon à sécuriser ses investissements et à produire dans un cadre sociocommunautaire paisible* ».

Dans la mise en œuvre de ces programmes, les communautés ont été regroupées en associations selon les domaines impactés, notamment les ressources naturelles, les ressources foncières, les ressources agricoles, les ressources halieutiques, etc. « *Dans chaque fokontany, des associations ont été créées selon les activités de la population. Il y a les occupants, les usufruitiers, les éleveurs, les pêcheurs...* », confirme Rondro Andriamanahasoro, maire de la commune rurale Ampasy Nahampoana.

Un document rapportant les activités d'un organisme d'appui travaillant avec QMM corrobore l'existence de 23 associations dans les communes de Mandromondromotra, Ampasy Nahampoana et Taolagnaro. Elles concernent 1092 ménages d'éleveurs, d'occupants traditionnels du terrain et d'usufruitiers. Ces associations ont bénéficié de plus de 400 millions d'ariary entre avril 2021 et mars 2022. La compagnie cite par ailleurs quelques success stories dans une brochure disponible dans son site web. Il s'agit entre autres de l'association Mpanantany mitaky ny rariny (Mpamira) qui aurait amélioré de 200 % le revenu des membres



Rasoa, habitante de Mandromondromotra, se plaint de plus avoir autant de mahampy qu'autrefois pour sa vannerie.

Credit Photo : Rialintsalamal/Andriamanarivo/Rakotobe



grâce à la culture de piment rouge et à l'apiculture.

À travers des formations pour l'amélioration des techniques de pêche, des pêcheurs auraient augmenté leur rendement de 3 à 15 dollars par jour, par pêcheur.

Les flux financiers injectés par RT/QMM génèrent parfois des conflits et divisent la communauté à cause de mauvaises gouvernances. « *De temps en temps, nous arbitrons les conflits dans ces associations. Les membres n'ont pas confiance au président et au trésorier car ils sont soupçonnés de détourner l'argent de l'association* », témoigne le maire d'Ampasy Nahampoana.

Dans ces structures mises en place, ce sont les membres de bureau qui représentent les associations. Selon des propos recueillis sur le terrain, ils parlent au nom de tous les membres et parfois « mangent » à leur place. « *On n'est pas en relation directe avec QMM pour défendre nos intérêts, c'est le président et les porte-paroles qui nous représentent... On a l'impression qu'ils ne défendent que leurs seuls intérêts et oublient qu'ils parlent en notre nom à tous* », regrette une résidente d'Ampasy Nahampoana. À la lumière de ces flux financiers importants, la pauvreté devrait trembler.

La compagnie RT/QMM injecte des dizaines de millions d'ariary par an par associations, mais aussi des milliards d'ariary de ristournes et de redevances minières pour les trois communes riveraines de l'exploitation à Mandena.

DE L'ARGENT À FLOTS

D'après le rapport assoupli 2019-2020 de l'Initiative pour la Transparence des Industries extractives (ITIE), la contribution fiscale de QMM a atteint 89 millions de dollars entre 2006 et 2020. Les prévisions entre 2021 et 2025 est de 71 millions de dollars. D'après la Convention d'établissement, l'entreprise verse une redevance et ristourne équivalent à 2 % de la valeur FOB de sa production. Selon la législation en vigueur, la répartition des ristournes de cette activité minière est comme suit :

Suivant la Loi n°2014-020 du 20 août 2014 relative aux ressources des Collectivités territoriales décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes.

Suivant le décret n°2020-1000 du 20 aout 2020 portant répartition des frais d'administration, des redevances et ristournes, applicable à partir de août/septembre 2020)

Bénéficiaires	Quote-part	Bénéficiaires	Quote-part
Fonds National de Péréquation (FNP)	10%	-	-
CTD	90%	CTD	100%
Commune		Commune	60%
Région	30%	Région	39%
Province	10%	Province	1%
Total	100%	Total	100%

Tableau 1 : Formule de partage des ristournes minières
Source : Loi n°2014-02, Décret n°2006-910, Décret n°2020-1000

Bien que prévue dans la Constitution, la Province n'est pas encore structurée. Ainsi, la part de cette collectivité territoriale de l'Etat est attribuée à la Région Anosy. Cette proportion paraît minime par rapport aux profits générés par cette activité minière. Toutefois, en termes réels, cette manne financière se chiffre en plusieurs milliards d'ariary.

De 2019 à 2021, la commune rurale de Mandromondromotra a reçu des

ristournes issues des activités de QMM à plus de 2,600 milliards d'ariary. Certains administrés dénoncent l'opacité de gestion et s'insurgent contre l'enrichissement du maire. « (...) Mais à combien est-il rémunéré ? Sans diplôme ni activités claires, comment fait-il pour acquérir cinq ou six maisons en dur et sept ou huit voitures sans parler de plusieurs terrains... ? », s'interroge Tsivasa Jeanson, un habitant de Mandromondromotra.

Ces questions auraient motivé les doléances anonymes déposées auprès de la Direction territoriale du Bureau anticorruption (Bianco) à Toliara en 2019. Des dénonciations fondées d'autant que les investigations menées par ce service anticorruption ont fait ressortir l'opacité dans la gestion de 900 millions d'ariary dans cette commune entre 2017 et 2019. L'enquête a révélé que la dernière écriture dans le livre journal de Mandromondromotra remonte à février 2019. Ainsi, la traçabilité de l'utilisation des fonds à partir de cette date a été impossible à établir. Par ailleurs, les investigations du Bianco ont mis en évidence des dépenses sans justification de 300 millions d'ariary en 2017, de 400 millions en 2018 et d'autres factures fictives et dépenses inutiles d'un montant de 200 millions d'ariary.

Les investigations ont fait ressortir une opacité dans la gestion des 900 millions d'ariary versés dans les caisses de la commune de Mandromondromotra entre 2017 et 2019.

88 FACTURES FICTIVES

Lors de l'audition des responsables mis en cause, le secrétaire trésorier comptable (STC) de cette commune a admis avoir établi 88 factures fictives en connivence avec le maire. En vertu de l'article 63 du décret 2015-960 du 16 juin 2015 fixant les attributions du chef de l'exécutif des collectivités territoriales décentralisées, le compte administratif des communes rurales de deuxième catégorie est établi par le chef de l'exécutif avec l'appui du représentant de l'Etat territorialement compétent ou son déléguataire. Pourtant, « Le maire a rejeté en bloc les responsabilités sur ces factures fictives. Or, la Loi dispose qu'il est l'ordonnateur des dépenses. Ainsi, il est sensé connaître tous les détails des recettes et des dépenses de cette commune. Il s'agit de détournement de deniers publics, faux et usage de faux et aussi un abus de fonction », explique Hery Rakoto Andriamparany, directeur territorial du Bianco Toliara.



Le secrétaire trésorier comptable de la commune de Mandromondromotra a admis avoir établi 88 factures fictives en connivence avec le maire

À l'issue de cette affaire, les frustrations des administrés ont monté d'un cran, car la Justice a été magnanime envers les deux responsables. Le maire a été relaxé « au bénéfice du doute » et le secrétaire trésorier comptable a écoper de cinq ans de prison avec sursis.

DE LA TRANSPARENCE ?

Selon la loi 2004-020 du 27 septembre 2014 régissant les ressources des collectivités territoriales décentralisées, le contrôle des comptes administratifs des communes est de deux niveaux. Le représentant de l'Etat effectue le contrôle a posteriori de légalité des comptes administratifs tandis que le Tribunal financier, territorialement compétent se charge du contrôle juridictionnel du compte du comptable. Ces deux communes auraient envoyé régulièrement leurs comptes administratifs au niveau du district de Tolagnaro pour un contrôle de légalité.

Toutefois, les deux communes rurales Mandromondromotra et Ampasy Nahampoana n'ont jamais fait parvenir leur rapport de gestion financière auprès du tribunal financier de Toliara.

Dans le cadre de l'établissement de son rapport, l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) Madagascar a effectué des descentes auprès des régions et communes impactées par les grands projets miniers. Les comptes administratifs de ces entités ont été publiés dans son Rapport assoupli 2019-2020, Final du 30 juin 2022. Les recettes des communes de Mandromondromotra et Ampasy Nahampoana de 2019 à 2021 sont réparties comme suit :

COMMUNE RURALE MANDROMONDROMOTRA			
	RECETTES (MONTANT MGA)		
Années	2019	2020	2021
Impôt foncier sur la Propriété Bâtie	0,00	0,00	60.000,00
Impôt Foncier sur les terrains	0,00	0,00	0,00
Produit de ristourne	873.320.748,33	0,00	0,00
Redevances sur autorisations administratives	0,00	0,00	0,00
Autres recettes	17.820.455,05	947.381.215,18	1.514.340.446,70

COMMUNE RURALE AMPASY NAHAMPOANA			
	2019	2020	2021
Impôt foncier sur la Propriété Bâtie	5.438.500,00	1.862.000,00	3.925.750,00
Impôt Foncier sur les terrains (IFT)	2.253.000,00	2.981.500,00	2.631.000,00
Produit de ristourne	107.000,00	2.309.600,00	0,00
Redevances sur autorisations administratives	7.150.000,00	6.350.000,00	150.000,00
Autres recettes	1.641.469.238,59	1.781.731.566,01	2.964.133.502,70

Récapitulation des recettes des communes de Mandromondromotra et Ampasy Nahampoana 2019-2021 selon le rapport assoupli ITIE

Source : ITIE, Rapport assoupli 2019-2020, Final du 30 juin 2022



Mosa Maurile, maire de la commune rurale de Mandromondromotra. Crédit Photo : Rialintsalama/Andriamanarivo/Rakotobe

ET DES ZONES D'OMBRES

D'après ces informations fournies, les fonds versés par RT/QMM semblent ne pas figurer dans les caisses des deux communes notamment pour les exercices 2020-2021. Il est marqué zéro ariary dans le compte 7717 « produit des ristournes ». Toutefois, une importante somme est enregistrée dans le compte « autres recettes ». Afin d'éclairer cette situation, le Tribunal Financier de Toliara a été consulté. Ainsi, une enquête autour de la gestion financière des deux communes Mandromondromotra et



Ampasy Nahapoana. Cette juridiction a demandé les comptes administratifs de ces deux collectivités. Comparés aux comptes publiés dans le rapport ITIE, des écarts importants ont été constatés. « Si l'on considère que c'est la situation de transfert effectuée par le Trésor à ces communes, alors il y a eu détournement de deniers publics (...) toutefois, il se pourrait que les fonds n'aient pas encore été encaissés dans le compte de ces communes au moment de la production du compte administratif (...) Par ailleurs, il pourrait s'agir tout simplement d'une erreur d'écritures », explique Hoby Zo Namehaniaina, magistrat conseiller auprès du Tribunal Financier de Toliara.

Les retombées économiques de l'exploitation minière à Mandena ont apporté du changement positif sur les conditions de vie et bien-être quotidien dans les villages. A ce titre, six familles sur dix ont désormais accès aux soins médicaux auprès des CSB2, soit une hausse de 12 % par rapport aux chiffres de l'année 2005. Neuf familles sur dix ont accès à l'éducation de qualité auprès des EPP grâce à la construction d'écoles près de leurs villages, soit une hausse de 8 % au cours de ces dernières 17 années.

Toutefois, une attention particulière doit être apportée sur la gestion des fonds au niveau des communes, la gouvernance des associations, l'impact environnemental de l'exploitation minière, les rôles ambigus de l'État et les services techniques décentralisés.

La Convention d'établissement va être renouvelée en 2023. C'est une occasion à saisir pour établir un partenariat gagnant-gagnant pour que Rasoa, cette agricultrice de Mandromondromotra ne lègue la pauvreté à sa descendance comme héritage ou que Aurlette n'ait plus de quoi vivre dignement ses vieux jours.

NAODIN'NY TAO AN-TANÀNA NY HETRAN'NY QMM!

Hatramin'ny nisian'ny fitrandrahana harena an-kibon'ny tany atao'ny orinasa Rio Tinto QMM ao Taolagnaro, dia tsy mbola nanolotra ny kaonty fitantanam-bolany teny anivon'ny Fitsaràna ara-bola, araka ny voalazan'ny lalàna manan-kery ny kaominina ambanivohitra Ampasy

Nahapoana sy Mandromodromotra izay anisan'ny mpahazo tombotsoa amin'ny tamberim-bidy avy amin'ny orinasa QMM. Ity fanadihadiana fanatsikafonana natao ity, no kitika niteraka ny tranga nahatonga ny Fitsaràna ara-bola ao Toliara nanokatra fanadihadiana ara-pitsaràna momba ny kaonty fitantanam-bola ao amin'ny Kaominina Ampasy Nahapoana sy Mandromodromotra.

Araka ny fanazavana avy amin'ny mpanolotsaina iray eo anivon'ny Fitsarana ara-bola any Toliara, dia ny Fitsarana ara-bola any Maroc no manao tantsoroka amin'ny fanatanterahana ny fanadihadiana ka handefa Mpitsara ara-bola hiara-miasa amin'ny Mpitsara ara-bola ao Toliara.

Efa nanomboka ny volana may 2023 teo ny fanomanana ny fanadihadiana iarahan'ny Fitsarana ara-bola any Toliara sy ny Mpitsara avy amin'ny Fitsarana ara-bola any Maroc. Ny volana Aogositra 2023 izao ny fidinana ifotony ary ny volana january 2024 no neverina fa hivoaka ny tatitra feno momba ny fanadihadiana ara-pitsarana. Nandritra ny dimy volana, nanomboka ny volana jona 2022 hatramin'ny oktobra 2022 no nanatontosana Ity fanadihadiana ity ary nifantoka tamin'ny fitantanam-bola tao amin'ny kaominina Mandromodromotra sy Ampasy Nahapoana. Mbola mitohy amin'ny fanaovana fanjohiana ny fanadihadiana, hatramin'izao fotoana amoahana ny horonantsary izao.

www.malina.mg



 MALINA



CORRUPTION SEXUELLE : UN CERCLE VICIEUX, ENTRE OMERTA, PRESSIONS ET DÉNI



ANDRY RIALINTSALAMA
FAH ANDRIAMANARIVO
ARY-MISA RAKOTOBÉ

Couverte par le silence assourdissant des victimes et de leurs proches, la corruption sexuelle sévit. A Toliara, dans l'Atsimo Andrefana, quelques témoignages échappent à l'omerta. Mais la résistance, voire le déni, est tout aussi inquiétante.

CÉDER OU ABANDONNER L'ÉCOLE

« Monsieur tripote mes seins ». Miora, 14 ans, parle de son professeur de lycée à Toliara. « J'avais du mal à suivre les cours. Monsieur a parlé d'améliorer mes notes, En contrepartie, je devais sortir avec lui. » Miora a refusé les avances douteuses de son professeur, mais le mal est fait : « Je n'ai osé raconter cette histoire à personne, ni à mes aînés, ni à mes parents. Et j'ai décidé de ne plus retourner à l'école ».

Sandra, une autre adolescente de Toliara, 15 ans, est aussi amère. « Ma mère n'a pas pu payer mon écolage. Or, je ne pouvais passer mes examens si ces frais n'étaient pas payés ». Démunie, l'adolescente décide d'évoquer ouvertement son cas auprès du directeur d'école, dans l'espoir d'une solution. « J'ai discuté avec mon directeur. Ce dernier m'a affirmé qu'il peut accéder à ma requête à une condition. Il voulait que je sorte avec lui, alors mes problèmes d'écolage seraient réglés. Ma

mère n'en saurait rien, disait-il. » Sandra refuse la proposition de corruption sexuelle. « Le directeur a fermé la porte de son bureau. Il a dit qu'il ne me lâcherait pas. Je lui ai répondu que je n'accepterai pas. Et là, il m'a menacé de renvoi. J'ai préféré être renvoyée. J'ai choisi d'abandonner le collège. »



Il voulait que je sorte avec lui, alors mes problèmes d'écolage seraient réglés. Ma mère n'en saurait rien, disait-il.

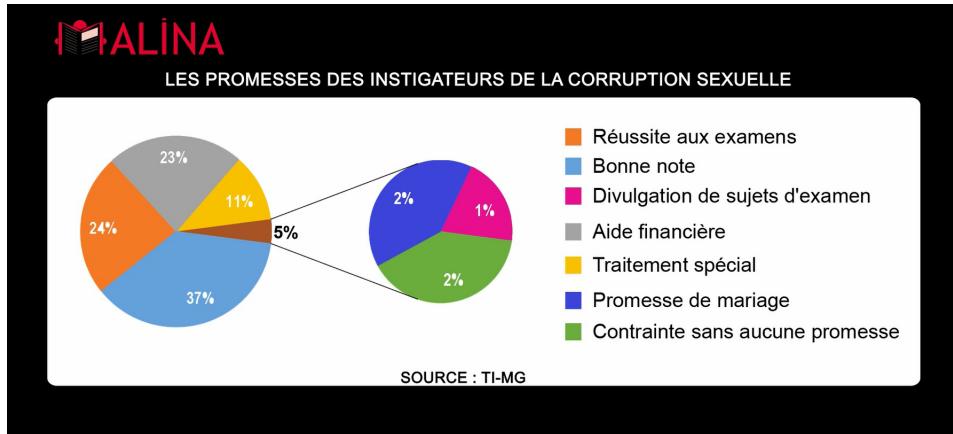
Les témoignages de ces deux adolescentes sont révélateurs de l'effet dévastateur des tentatives ou des faits de corruption sexuelle. Certains enseignants malveillants abusent de l'autorité qu'ils exercent sur leurs élèves les plus vulnérables : enfants de familles précaires, élèves en difficulté scolaire, jeunesse naïve... La majorité des victimes ne portent pas plainte, donnant aux corrupteurs la possibilité de récidive et d'échapper aux sanctions. Et la pratique perdure, du collège à l'université.

MANIPULATION, INTIMIDATION

A Toliara, nous rencontrons Madame M, dont la fille, étudiante, à qui nous donnerons le nom d'emprunt de Vao, a été victime d'un prédateur : son enseignant encadreur. Les faits se sont déroulés en 2018. « Ma fille préparait son diplôme de Master à l'université de Maninday », commence Madame M. « Depuis 2017, elle s'était concentrée sur ses études, en vue de décrocher ce diplôme. Mais Vao et le professeur chargé d'encadrer ses travaux de mémoire n'arrivaient pas à s'entendre. Ma fille présumait que son encadreur voulait de l'argent, car il demandait à la rencontrer en terrain neutre ». L'étudiante se rend au rendez-vous et disparaît, pendant un jour et une nuit, le téléphone éteint. Quand enfin elle rappelle sa mère, affolée, Vao demande à être récupérée à... Mangily. Le « terrain neutre » était donc une plage touristique, à quelques kilomètres de Toliara. Vao ne trouvera la force de parler que le lendemain. A sa mère, elle confie « avoir été abusée par son encadreur. Je lui avais demandé s'il a pu finir son action. Oui, m'avait-elle certifié. »

Selon les confidences de Vao rapportées par sa mère, cet encadreur l'aurait « invité à un apéro. C'est la dernière chose dont ma fille se souvenait. Il l'avait menacé que si elle le dénonçait, il renierait tout et qu'il déclarerait qu'elle était majeure et consentante. Ma fille a préféré arrêter ses études après ce traumatisme ».

Madame M et sa fille ne portent pas plainte. Ces faits ne sont donc pas connus des forces de l'ordre, et l'auteur présumé n'a pas été obligé de s'expliquer devant la justice. Entre temps, l'enseignant encadreur décède : il reste innocent à tout jamais, et sa victime, traumatisée à vie.



Résultats d'enquêtes menées par TI-MG en 2022.

« C'EST DE LA COMÉDIE ! »

L'avis du Dr Razafiharison Andriamanantena, président de l'université de Toliara est tranché. Ayant visionné le témoignage de Madame M lors de la présentation publique des résultats de l'enquête sur la situation de la corruption sexuelle à Toliara, le 15 novembre 2022, le N°1 de l'université de Toliara conclue avec assurance : « Pour moi, c'est de la comédie. Je pense que c'est l'étudiante qui a séduit son encadreur et après coup, elle se dit victime. C'est du cinéma ! ».



« Pour moi, c'est de la comédie. Je pense que c'est l'étudiante qui a séduit son encadreur et après coup, elle se dit victime. C'est du cinéma ! ».

Dans la foulée, d'autres propos interpellent : « Je n'ai rien contre un prof qui sort avec une étudiante. Les gens qui sont dans le même cercle finissent par se rapprocher, c'est pourquoi des professeurs et des

étudiantes se fréquentent. Je n'ai pas de problème avec cela, tant que cette relation n'a pas d'impact sur les notes de l'étudiante. D'ailleurs, chez nous, un homme peut avoir deux, trois, voire dix femmes. Les gens des Hautes Terres ne comprennent pas forcément notre culture, et parlent de corruption sexuelle ou de faveur sexuelle. ».

Le discours était même assez catégorique, évoquant « la prostitution des étudiantes ». Le ton est clair : « Je ne crois pas que les professeurs séduisent les étudiantes. Par contre, ce sont les étudiantes qui séduisent des professeurs. Et pour moi, c'est de la prostitution. C'est cette prostitution des jeunes filles qui s'en prennent aux professeurs qui est problématique, à mon avis ».

Lors de cette présentation publique, les représentants de l'université ont âprement défendu la réputation de leur institution et de leur corps professoral. Mais au campus, on entend une toute autre histoire.

JOLIES ÉTUDIANTES EN DÉTRESSE

A l'université de Maninday, Toliara, des étudiants acceptent de nous rencontrer. Malgré le besoin de s'exprimer, on constate aussi une inquiétude évidente que leurs révélations ne se retournent contre eux. Nous gardons leur anonymat pour leur sécurité.

Brenda, étudiante à Maninday, explique le scénario : « On passe un test, on réussit ». Jusque-là, pas de problème. « Mais dès qu'on rate un seul module, certains professeurs observent et repèrent les belles filles qui ont échoué ». En d'autres



«Ce sont les étudiantes qui séduisent des professeurs », Dr Razafiharison Andriamanantena, président de l'université de Toliara. Crédit photo : Andry Germain Andrianalitiana / José Rakotobe

mot, la liste des étudiantes ayant échoué serait passée au crible et celles qui ont « la malchance » d'être jolies deviendraient la proie des corrupteurs. « S'ils ne parviennent pas à gagner les faveurs de l'étudiante en contrepartie de meilleures notes, ils se rattraperont lors de la soutenance de mémoire. Et l'étudiante échouera. C'est fréquent à la faculté DEGS, en Gestion, en Malagasy et en Droit. »

La présidence de l'université monte au créneau. Le Dr Razafiharison Andriamanantena s'indigne : «Ils disent qu'il y a de la corruption sexuelle mais personne n'ose dénoncer publiquement. Pour le cas du département Malagasy par exemple, nous avions plus de 600 candidats aux examens et seuls une quinzaine ont été admis. S'il y avait de la corruption sexuelle dans ce département, comment expliquer que si peu d'étudiants sont admis ? »

Mais s'il n'y en avait aucune, comment expliquer que ces étudiants s'en plaignent ? Pour Francia, une autre étudiante de Maninday, « les victimes n'osent pas parler car à l'université, s'opposer à un professeur, c'est risquer le renvoi, le redoublement ».

SUGAR DADDY, SUPER POUVOIR !

Ces attouchements et ces corruptions sexuelles seraient une monnaie d'échange. Des faveurs sexuelles en

contrepartie de réussite aux examens, de notes élevées, de l'accès aux sujets d'examen avant l'heure, pour ne citer que les exemples évoqués par ces étudiants. Mais la précarité galopante semble remporter tous les arguments. Au campus, les étudiants discutent ouvertement du phénomène : « La vie est dure ! Et les professeurs nous offrent de l'argent de poche. (...) Alors, les étudiants commencent à s'adapter. Le prof devient un « sugar daddy ». Il n'est pas question d'amour, la priorité, c'est d'avoir de l'argent, des bonnes notes, c'est l'admission aux examens ».

Le pouvoir des « sugar daddies » serait spectaculaire : ils pourraient faire admettre des étudiantes aux notes inférieures à la moyenne ou bien faire échouer d'autres, malgré un parcours excellent. D'autres étudiants de Maninday rencontrés durant la campagne de sensibilisation contre la corruption sexuelle à Toliara en novembre 2022, évoquent un autre fait : « Si l'étudiante résiste, elle aura des ennuis. Si elle un petit-amitié, celui-ci aura aussi des ennuis. A qui voulez-vous que nous nous en plaignions ? Il suffit que nous disions ceci au grand jour, et tout se retournera contre nous ».

Aucun de ces étudiants rencontrés à Maninday ne semble accepter, ni même évoquer, toute explication autre que l'intervention d'un corrupteur. Pour eux, le fait est clair : la corruption sexuelle est

devenue l'un des moyens rapides pour réussir les études.

Silence, hifikifika et autres arrangements

Pour le cas d'Atsimo Andrefana, la direction régionale de l'Éducation Nationale déclare n'avoir pas été informée de cas de corruption sexuelle. Interrogé, le directeur régional, Etsimifalo, révèle « n'avoir reçu aucune plainte émanant des directions des collèges d'enseignement général de la région, ni des parents d'élèves », depuis sa prise de poste en 2019.



Pour eux, le fait est clair : la corruption sexuelle est devenue l'un des moyens rapides pour réussir les études.

Même son de cloche à l'université de Maninday, Toliara. Au cours des quatre ans à la présidence de l'université, le Dr Razafiharison Andriamanantena affirme « n'avoir reçu aucune plainte relative à des cas de corruption sexuelle, que ce soit de la part des étudiants, ou des professeurs, ou des parents ». Dr Razafiharison continue : « En tant que scientifique, il m'est difficile de croire aux rumeurs. La vérité éclatera en fonction des enquêtes. Mais en tant que président de l'université, je ne cautionnerai jamais tout professeur qui serait auteur de cette pratique ».

Forte d'une carrière dans le monde de la justice, le juge des enfants, Rakotovao Hasinasolo Lanjanavalona, a observé certains faits dans l'Atsimo Andrefana et se dit : « convaincu que les cas (de corruption sexuelle NDRL) existent bel et bien (...) Ils sont nombreux, mais les plaintes ne parviennent pas au tribunal. » Les raisons sont multiples. « Il est possible que des étudiants aient fait des propositions dans le but de réussir (aux examens NDRL). Plus tard, lorsqu'ils

prennent conscience de la situation et qu'ils veulent porter plainte, l'autre partie se déclarera innocente puisqu'elle n'a pas fait le premier pas. Alors, ils se rétractent. »

SILENCE, HIFIKIFIKA ET AUTRES ARRANGEMENTS

Pour le cas d'Atsimo Andrefana, la direction régionale de l'Éducation Nationale déclare n'avoir pas été informée de cas de corruption sexuelle. Interrogé, le directeur régional, Etsimifalo, révèle « n'avoir reçu aucune plainte émanant des directions des collèges d'enseignement général de la région, ni des parents d'élèves », depuis sa prise de poste en 2019.

Même son de cloche à l'université de Maninday, Toliara. Au cours des quatre ans à la présidence de l'université, le Dr Razafiharison Andriamanantena affirme « n'avoir reçu aucune plainte relative à des cas de corruption sexuelle, que ce soit de la part des étudiants, ou des professeurs, ou des parents ». Dr Razafiharison continue : « En tant que scientifique, il m'est difficile de croire aux rumeurs. La vérité éclatera en fonction des enquêtes. Mais en tant que président de l'université, je ne cautionnerai jamais tout professeur qui serait auteur de cette pratique ».

Forte d'une carrière dans le monde de la justice, le juge des enfants, Rakotovao Hasinasolo Lanjanavalona, a observé certains faits dans l'Atsimo Andrefana et se dit : « convaincue que les cas (de corruption sexuelle NDRL) existent bel et bien (...) Ils sont nombreux, mais les plaintes ne parviennent pas au tribunal. » Les raisons sont multiples. « Il est possible que des étudiants aient fait des propositions dans le but de réussir (aux examens NDRL). Plus tard, lorsqu'ils prennent conscience de la situation et qu'ils veulent porter plainte, l'autre partie se déclarera innocente puisqu'elle n'a pas fait le premier pas. Alors, ils se rétractent. »

Les traditions aggravent la situation. Juge Rakotovao explique : « Le « hifikifika » consiste à faire couler le sang d'un animal pour laver les deux entités du mal effectué. Une pratique à laquelle les parents des victimes et les auteurs du crime ont souvent recours pour échapper à la justice ». C'est donc un arrangement à l'amiable avec pour conséquence le

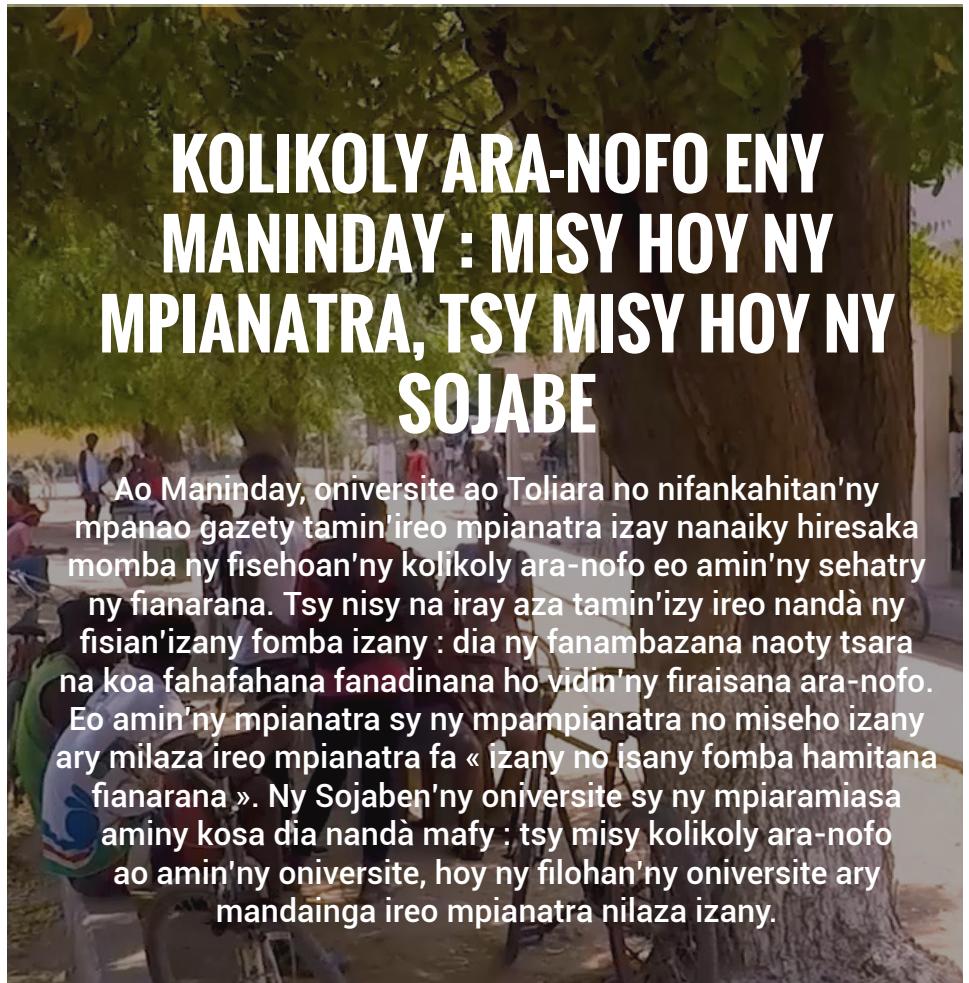


“Déposer une plainte est la seule voie de recours pour mettre fin à ces abus, afin que nos enfants ou d'autres enfants ne soient plus les victimes des prédateurs.”

retrait ou l'absence de plaintes auprès de la police, de la gendarmerie et du tribunal. Mais ce silence tend à banaliser les pratiques de corruption sexuelle, voire à les normaliser. Le juge Rakotovao rappelle : "Déposer une plainte est la seule voie de recours pour mettre fin à ces abus, afin que nos enfants ou d'autres enfants ne soient plus les victimes des prédateurs."

PICEES, TOLÉRANCE ZÉRO FACE À LA CORRUPTION SEXUELLE

Le Pacte d'Intégrité Corporelle dans l'Education et dans l'Enseignement Supérieur (PICEES) a été élaboré pour renforcer la stratégie de lutte contre la corruption sexuelle dans le milieu de l'enseignement à Madagascar. Ce pacte implique la volonté des signataires à adopter une conduite d'intransigeance totale devant les pratiques de corruption sexuelle et à démontrer un engagement clair en faveur des droits de la jeunesse à bénéficier d'une scolarité saine, libre et sans danger .



**KOLIKOLY ARA-NOFO ENY
MANINDAY : MISY HOY NY
MPIANATRA, TSY MISY HOY NY
SOJABE**

Ao Maninday, oniversite ao Toliara no nifankahitan'ny mpanao gazety tamin'ireo mpianatra izay nanaiky hiresaka momba ny fisehoan'ny kolikoly ara-nofo eo amin'ny sehatry ny fianarana. Tsy nisy na iray aza tamin'izy ireo nandà ny fisian'izany fomba izany : dia ny fanambazana naoty tsara na koa fahafahana fanadinana ho vidin'ny firaisansana ara-nofo. Eo amin'ny mpianatra sy ny mpampianatra no miseho izany ary milaza ireo mpianatra fa « izany no isany fomba hamitana fianarana ». Ny Sojaben'ny oniversite sy ny mpiaramiasa aminy kosa dia nandà mafy : tsy misy kolikoly ara-nofo ao amin'ny oniversite, hoy ny filohan'ny oniversite ary mandainga ireo mpianatra nilaza izany.



DABARA HAVOKAVOKA MAINA AO MENABE



NABOTO
MAZAVA **VOLANA**

Tombanana ho velarantany azo volena sady mahavokatra mihoatra ny 6000 ha no jerempotsiny ao Menabe.
Mikorontana ny fitantanana ny tambazotra avy ao Dabara, tsy ampy ny rano noho ny tsy fanarahan-dalàna. Ny tantsaha madinika sy ny toekarena no mizaka ny vokany.

HITA MASO NY VOKATRY NY FIOVAOVAN'NY TOETRANDRO

Manondraka tanimboly ary manampy ny tantsaha amin'ny fivelomany ny tohodranon'i Dabara hattrizay, kanefa niova ny toe-javatra. « *Veloma Morondava namboly ka namokatsy intelo isan-taona iny, tantara sisa, tonga soa Morondava mividy vary lafo 600 Ar ka hatramin'ny 1000 Ar ny kapoaka* ». Toa izany ny fanehoan-kevitri'i Noarison, mpamboly isany sangany ao Androvabe, Kaominina Bemanonga, raha mamintina ny zava-misy eo amin'ny Dabara ny tenany. Ampolotaonany izay no tsy voatondraky ny rano avy amin'ny tambazotra Dabara ny tanimbariny. Maina tanteraka.

Voa mafy daholo ireo tantsaha mpamboly ao amin'ny faritra Delta (hatreto amin'ny fiolanana mankany Belo sur Tsiribihina ka hatrany Morondava). « *Efa ho roa taona no tsy namboly ny tapany andrefan'ny*

faritra anelanelany na zone intermédiaire, hatreto amin'ny "croisement" Belo sur Tsiribihina mandalo ny Kaominina Analaina manontolo mipaka hatreto amin'ny toerana nambolena voasary taloha eo Bezezika ao antin'ny Kaominina Bezezika Distrika Mahabo », hoy indray i François Ralairavo, mpamboly vary ao Soatanàna Fokontany Ampandra Kaominina Analaina.

« *Ampy raha ny rotsak'orana ato Menabe, 200 – 300 ml* » Hoy Mamisoa Andrianjafy lehiben'ny sampana famatarana ny toetr'andro ao Menabe. Nanampy fanazavana anefa izy fa « *orana tokony hilatsaka ao anatin'ny telo volana dia mirotsaka ao anatin'ny roa na telo andro dia mikoriana any anaty ranomasina fotsiny* ».

Olana goavana manampy trotraka izany ny fahatsentseman'ny fasika ny lakandrano. Marihina fa sola tanteraka ary lasa tany hay ireo ala teo amin'ny faritra ambonin'ny Dabara noho ny famadihana ny tany ho fambolena katsaka.



Sola tanteraka ary lasa tany hay ireo ala teo amin'ny faritra ambonin'ny Dabara noho ny famadihana ny tany ho fambolena katsaka.

« Amony raha ny rotsak'orana ato Menabe, 200 – 300 ml » Hoy Mamisoa Andrianjafy lehiben'ny sampana famatarana ny toetra'andro ao Menabe. Nanampy fanazavana anefa izy fa « orana tokony hilatsaka ao anatin'ny telo volana dia mirotsaka ao anatin'ny roa na telo andro dia mikoriana any anaty ranomasina fotsiny ».

Olana goavana manampy trotraka izany ny fahatsentseman'ny fasika ny lakandrano. Marihina fa sola tanteraka ary lasa tany hay ireo ala teo amin'ny faritra ambonin'ny Dabara noho ny famadihana ny tany ho fambolena katsaka.

MITERAKA OLANA NY TOUR D'EAU

Mba samy hahazo anjara rano, amin'ny fotoana tsy mahamphy izany dia irosoana ny fifandimbiasana, fantatry ny maro amin'ny hoe « tour d'eau ». Ifanarahana fa misy fotoana alefa aty ambany ny rano dia tapenana daholo ireo « prises » rehetra any amin'ny faritra ambony.

Ny zava-misy anefa dia tsy voahaja izany fandaminana izany. Voatery atao sodira ireo « Vanne de glissement pour la sécurisation » (VGS) izay fitaovana ahafahana mifehy ny fatran'ny rano. Nanambara anefa i Faratahiry Njarasoa Marie Claudia, teknisiana ao amin'ny servisin'ny « Génie Rural » ao Mahabo, servisy iray ao amin'ny fitaleavamparitry ny ministeran'ny Fambolena sy Fiompiana Mahabo izay miandraikitra ny Dabara fa « vao miala eo ny ekipa manao sodira dia efa misy manala ny sodira izay natao ».

Tsy misy na dia iray anefa sahy mijoro manonona ireo mpanao izany fa toa lasa mpiray tsikombakomba ny rehetra. Tsy latsaky ny 300 000 ariary isaky ny mamefaka anefa ny vola ilaina amin'izany sodira izany farafahakeliny.

Ho fandavorariana ny fiarovana ny VGS dia naka miaramila hiambina ny federasiona nampian'ny mpiaramiombon'antoka. Raha vao nijanona anefa ny fiambenan'ireo dia miverina indray ny fanimbanan ary tsy mbola ahitana vahaolana mahomby hatramin'ny androany.

MAHIAHY FISIAN'NY KOLIKOLY SY TSINDRY

Toy ireo tantsaha hafa tojo anay, dia mihevitra i François Ralairavo, mpamboly ao Soatana Ampandra fa « tsy sahy mandray andraikitra ireo manampahefana sy tompon'andraikitra eto amin'ny faritra sao hisy fiantraikany amin'ny asany ». Ho an'i Noarison, mpamboly avy ao amin'ny canal B, Androvabe, kosa dia ny hoe : « tsy misy mpiraharaha izahay aty amin'ny Delta satria tsy misy mpanambola na manampahefana matanjaka mamboly aty aminay fa izahay tantsaha ihany ka tsy misy mpimegnatsy ».



Tsy sahy mandray andraikitra ireo manampahefana sy tompon'andraikitra eto amin'ny faritra sao hisy fiantraikany amin'ny asany.

Samy miaiky anefa ny rehetra fa misy ireo « prises » tsy manara-dalàna ireo. Manazava Andrianiarinera Hajanirina Serge, Talemparitry ny Fambolena sy Fiompiana (DRAE) Menabe fa « ho esorina

daholo ireo prises pirates ireo aorian'ny fametrahana ny birao vaovaon'ny federasiona ». « Ho sarotra izany » hoy Eric, filohan'ny « zone intermédiaire : "tsy vao androany no niatrehana io olan'ny prises pirates io fa isak'izay hikitika ireo "prises pirates" ireo dia arangaranga ny fahantrana. Io no vahaolana lazain'ireo tantsaha mahazo tombontsoa amin'izy ireo fa hamelomany ny tenany sy ny taranany satria tsy misy ny asa » Ho an'ity filohan'ny "zone intermédiaire" ity dia "ny fisakanana ny fforonany no vahaolana". Ireo mahazo rano amin'ny « prises » aradalàna koa anefa tsy mety manome rano ireo tsy manara-dalàna raha ho foanana ireo.

Ny eo anivon'ny fitaleavamparitry ny Fambolena sy ny Fiompiana dia milaza fa « tsy mahalala ny isany sy ny toerana misy ireo "prises pirates" satria tsy misy tantsaha mahasy mitoroka fa mimenomenona fotsiny ». Tsy misy sahy tena mamaky bantsilana noho izany ny olan'ity « prises pirates » ity ny rehetra noho tahotra sy ny tsy fandriampahalemana, nefo dia samy miaiky fa olana goavana mikiky ny Dabara izy ity. Milaza koa ny Prefet, Filoha mpiara-mitantana ny komity mpiahy izay mitantana vonjy maika ny tambazotra fa « tsy mahalala ny fisian'izany satria tsy misy mahasahy manonona na dia anarana iray aza izay tonga eto amiko ».

Ny fanadihadiana natao no nahalalana fa isan'ireo mampiasa "prises pirates" mba hanondrahany ny tany voleny ny Jeneraly Polisymisotro ronono Masomany Richard. Nanambara izy fa « nanao fangatahama tamin'ny biraon'ny federasiona tamin'ny taona 2016 izy ho fanajana ny ara-dalàna ». Noraisin'ny Filohan'ny Federasiona tamin'izany ny fangatahany, kanefa dia natao "andraso andraso" lava. « Izaho te-hamboly, hoy ihany izy, dia tonga dia natako ny fametrahana buses miisa 40 hanondraka ny taniko izay 37 ha tsy mahazo rano ». nanambara izy fa azy irery ity "prise pirate" ity. "Notabatabaina ny tenako, kanefa maro ireo "prises pirate" toa jerem-potsiny » araka ny voalazany. Ampahan'ny taniny moa no voatondraka hatreto.

Tsy voahaja ny lamina fanangonam-bola Goragora koa ny fitantanam-bolan'ny tambazotra. 5.000 Ar isan-taona isaky ny tantsaha ny latsakemboka ary



120.000 Ar/ha voavoly kos any sarakojakojana, izay ao anatin'ny fitsipiky ny Federasiona Dabara. Ny "délégués de prise" no tokony hitaky ny vola. Tsy izany anefa no zava-misy ; "ny filohan'ny zone no manao izany ary tonga dia manao fandaniana tsy misy fanamarinana izany vola voarainy izany", raha ny resaka heno avy amin'ny loharanombaovao nisafidy tsy hotononina anarana. Manana lamina manao an-tanatohatra moa ny tambazotra Dabara. Eny anivon'ny fokontany no misy ny Fikambanan'ny Mpampiasa ny Tambazotra (FMT), ivondronan'ireo mpampiasa rano ao anatin'ny fokontany ka tarihin'ny filohany izay voafidin'ny mpikambana. FMT maromaro miray « prise » no tantanin'ny « délégué de prise ». Rafitra kaominaly ary ny biraon'ny federasiona no vovonana mampitambatra ny mpampiasa rano ao anatin'ny Distrika Morondava sy Mahabo izay tondrahan'ny lakandrano mirefy 52,1km hatreо amin'ny fizarandranon'i Marovoay ao amin'ny Kaominina Ambanivoхitra Bemanonga. Raha ny tokony ho izy dia ireo « délégués de prises » no mpitaky vola ka manatitra izany eo amin'ny mpitahiry volan'ny Federasiona.

Ny fitantanana antsoaratry ny favorian'ny federasiona ny 10 septemбра 2021 dia manonona ny anaran'i Laody dit Eric Filohan'ny zone intermédiaire ho mpanao izany fomba izany ary mbola manao fitakiana vary sy vola hafa koa.

“

Tsy misy tantsaha mahasahy mitoroka fa mimenomenona fotsiny.

Nandà izany fiampangana azy izany i Eric ka nanazava fa « io vola nalaiko io dia vola nifanarahahanay samy tato amin'ny « zone intermédiaire » izay tarihiko mba ho entinay miasa any anaty lakandrano satria tsy misy ny vola ho amin'izany. Fanaonay ny mivory ary mahavory olona



tokoa aho ary mahazo ny fitokisan'ireo olona tarihiko ireo. 20 000 Ar isaky ny prises no naloa ary dia zaho no nitaky azy mivantana ».

MIJORO NY KOMITY MPIAHY

Eo anivon'izany tontolo izany no miasa ny komity mpiahy izay mitantana vonjy maika ny tambazotra raha mbola tsy voafidy ny mpiakambana ao amin'ny federasiona. Ny Prefet ao Morondava sy ny Governora ao Menabe no miara-

mitantana izany ka mpiakambana ao ny avy ao amin'ny Fitaleavamparity ny Fambolena sy ny Fiompiana Menabe, ny ao amin'ny Servisy Génie Rural, ireo ao amin'ny « Organisme Mixte de Conception » (OMC) izay ahitana ireo mpitandro ny filaminana sy ny Fitsarana ary ireo Ben'ny Tanàna mampiasa sy lalovan'ny lakandranon'ny Dabara.

Miandraikitra ny fampandehanan-draharaha sy manomana ny fametrahana ny biraon'ny Federasiona hitantana ny tambazotra Dabara vaovao no tena iandraiketan'ity komity mpiahy ity. Vahaolana tsy hisian'ny fahambangana amin'ny fitantanana ny lakandranon'ny fotoana fahambangan'ny rafitra federasiona ity komity ity.

Hoy ny Talemparity ny Fambolena sy Fiompiana Menabe : « tsy maintsy atao ny fanadiovana ny fitantanana ity tambazotra ity » ary "tsy maintsy ho esorina daholo ireo prises pirates rehetra"

MBOLA MISY VE FANANTENANA ?

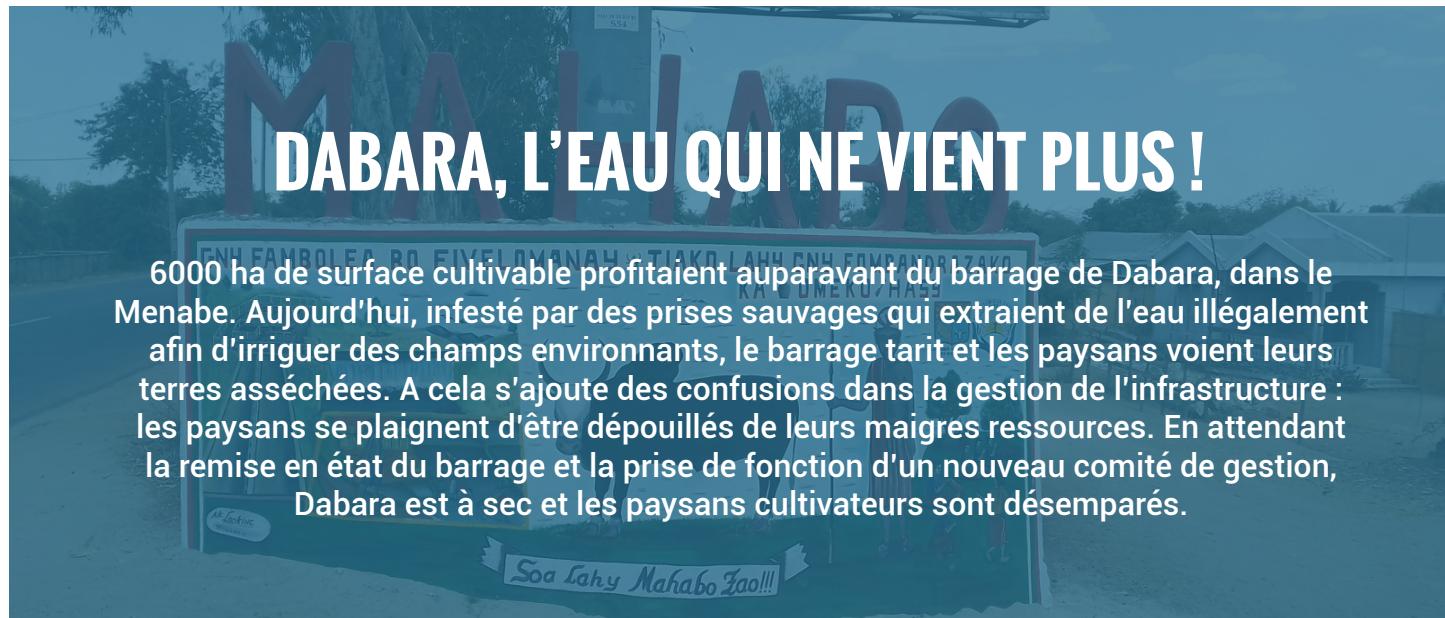
Feno fanahiana ny tantsaha. Tsy vitsy ireo izay efa mivaratra ny taniny maina amin'ny vidiny mora, indrindra ireo manamorona ny lalam-pirenena. « Tsy manantena an'i Dabara intsony izahay »

hoy Noarison fa raha hanao ny Fanjakana na ny mpamatsy vola dia "forages" telo apetraka ho anay ao Androvabe sy Androvakely ary Antsakamirohaka », hoy ihany izy.

Ao koa anefa manantena ny fametrahana « bassin de retenue » hitahirizana rano hanampy tosika ny ao amin'ny lakandrano Dabara. Velarantany 20 000 ha no hovoatondraka raha tahiny ka vita izany. Raha ny fantatra nandritra ny fanolorona izany vahaolana izany tamin'ny 5 oktobra 2022 tao Morondava dia mitentina 113 miliara Ar ny fanorenana « bassin de retenue » hitahirizana rano ao amin'ny Kaominina Ampanihy, ny fametrahana tohadrano any Tandila sy Kabatomena hamelomana ny lakandranon'ny Bedimaky, izay hanampy ny fanondrahana ny zone Delta ary ny fanaovana ireo asa maika. Efa mandeha kosa ny asa maika dia ny fanalana fasika manentsina ny lakandrano, ny fanarenana ny moron'ny lakandrano. Mampiasa fitaovana vaventy sy asa tanamaro ny orinasal Tsaralaza avy any Antananarivo izay nahazo ny tolobaropanjakana amin'izany.



Tsy maintsy atao ny fanadiovana ny fitantanana ity tambazotra ity" ary "tsy maintsy ho esorina daholo ireo prises pirates rehetra.



REJOIGNEZ NOTRE Ligue Nationale Citoyenne contre la Corruption !

Ensemble, nous pouvons faire la différence et construire un monde meilleur, débarrassé de la corruption.

Faites partie de notre mouvement et luttez pour un avenir plus transparent et équitable !

Transparency International – Initiative Madagascar [TI-MG] a mis en place des initiatives de lutte contre la corruption. Créez un impact significatif dans votre communauté car chaque action compte pour faire avancer notre cause commune.



Citoyens, citoyennes : rejoignez-nous ! Devenez

« SAKAIZA »

- Les « SAKAIZA » regroupent l'ensemble de nos bénévoles, sans limite d'âge, qui adhèrent à notre cause et sont engagés de diverses façons auprès de nous sans forcément faire partie d'un programme ou d'une structure définie ; ainsi que les entités de la société civile avec lesquelles TI-MG a conclu une convention de partenariat ou collabore de façon régulière.
- Notre objectif est de mobiliser et d'engager durablement les citoyens et les organisations de la société civile dans la lutte contre la corruption. Actuellement, nous comptons 200 bénévoles répartis dans les chefs-lieux de province, sous la coordination de points focaux.
- **Cela vous intéresse ? Ecrivez-nous à l'adresse sympathisants@transparency.mg**



**Vous dirigez un établissement scolaire ou universitaire ? Hébergez un
CLUB FONGOTRA !**

Les clubs Fongotra – qui fêtent leur 5^e anniversaire cette année – regroupent des élèves et étudiants de 16 à 25 ans issus d'établissements scolaires, universitaires ou assimilés, dont l'objectif est d'inculquer aux jeunes la culture de l'intégrité par le biais d'activités civiques et ludiques. Par ailleurs, chaque chef-lieu de province dispose d'un club pour permettre à tous les jeunes de participer activement aux activités du club et de s'imprégner aux valeurs de TI-MG. Actuellement, il existe 23 clubs Fongotra actifs comptant plus de 150 membres à travers les six provinces. Ils sont animés par un binôme de jeunes volontaires identifiés et formés par TI-MG. Ce sont des jeunes universitaires et / ou diplômés ayant un intérêt pour la lutte contre la corruption et qui contribuent à cette lutte à travers l'animation des Clubs Fongotra.

**Pour de plus amples informations sur cette initiative, écrivez-nous à l'adresse
fongotra@transparency.mg**



**Vous êtes une entreprise du secteur privé ? Adhérez à l'
ANTICORRUPTION BUSINESS CLUB (ABC)**

L'ABC est un programme lancé officiellement en novembre 2022, visant à accompagner les entreprises du secteur privé dans leur lutte contre la corruption à travers un ensemble d'outils dédiés, liés à la promotion des principes de transparence, de redevabilité et d'intégrité.

En rejoignant le Club, les membres peuvent notamment bénéficier des avantages suivants :

- Formation des membres du personnel sur la lutte contre la corruption ;
- Partage d'outils (sectoriels) de prévention et de détection,
- Appui et soutien dans la mise en place des dispositifs et outils internes de lutte contre la corruption.

Pour intégrer le Club, écrivez à l'adresse abc@transparency.mg.

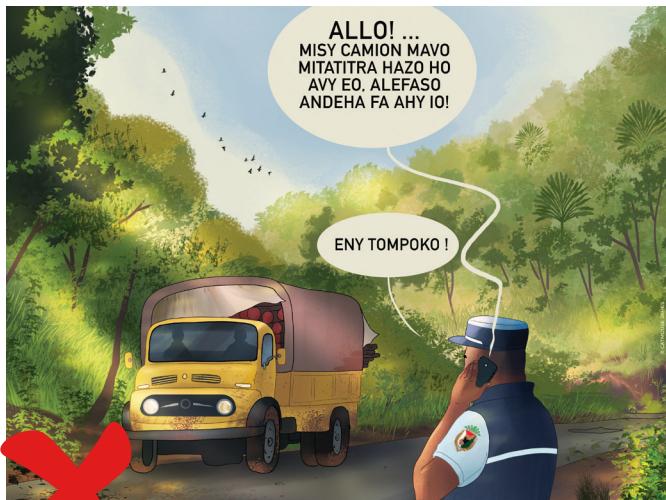
**N'attendez plus, devenez un agent de changement ! Rejoignez notre armée anti-corruption !
Ensemble nous sommes plus forts contre la corruption !**

AROVY NY HAZO SAROBIDY ! SAHIA MITOROKA NY KOLIKOLY

TANDREMO, ENDRIKA KOLIKOLY IRETO :



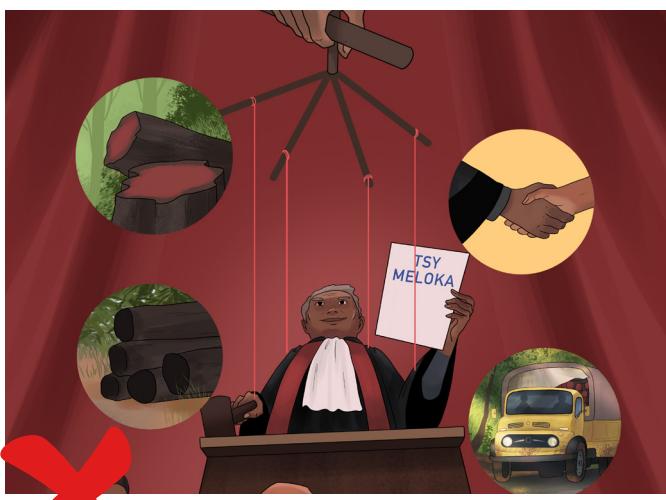
TSOLITRA HO AN'NY MPANARA-MASO NY ALA
MANDRITRY NY FANAPAHANA HAZO SAROBIDY



FANARARAOTAM-PAHEFANA HAMELANA NY
FIARA MPITATITRA HAZO HANDEHA



KOLIKOLY MANOME SY MANDRAY EO AMIN'NY
FANARAHAMA-SASO NY FIFAMOIVOIZANA



FANARARAOTANA FAHAFANTARANA OLONA EO
AMIN'NY FAMOAHANA DIDIM-PITSARANA

**ANTSOY NA ANDEFASO SMS NY
038 46 554 92
RAHA MAHITA TRANGA KOLIKOLY**

AROVY NY SOKATRA !

MAHASAHIA MITORY

NY KOLIKOLY !



MANDRAY SY MANOME KOLIKOLY
EO AMIN'NY TONTOLON'NY FITATERANA



FANOLORANA VOLA HO FAMOTSORANA NY MPANGALATRA
SOKATRA



TSY FAHAFAHANA MISAVA NY FIARA SASANY



FIAROVANA NY MPANGALATRA SOKATRA



TSINDRY HO FAMOTSORANA IREO VOAPANGA NA
FAMPHENANA NY SAZINY



FANARARAOTAM-PAHEFANA EO AMIN'NY FANADIHADIANA
NA FITSARANA IREO VOAPANGA

RAHA MAHITA TRANGA TSY ARA-DALÀNA IANAO

ANTSOY NA MANDEFASA SMS

034 17 562 75



USAID
AVY AMIN'NY
VAHOAKA AMERIKANA



TRANSPARENCY
INTERNATIONAL
INITIATIVE
MADAGASCAR

Alliance
Voix civile
Plateforme des Organisations
de la Société Civile
Madagascar pour l'environnement

TRAFFIC
the wildlife trade monitoring network



TRANSPARENCY
INTERNATIONAL
INITIATIVE
MADAGASCAR

AOKA IZAY NY
KOLIKOLY

MANAN'AINA
NY ALA !

AJANONY
NY FANIMBANA
NY TONTOLO
IAINANA

HO SIMBAINA VE NY HO AVIN'NY TARANAKA ?